

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme LOUISE BOUCHER, présidente,
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire,
Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
DE LA TOULNUSTOUC
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 12 mars 2001, à 19 h
Hôtel Le Manoir
8, avenue Cabot
Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 MARS 2001
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 MRC DE MANICOUAGAN..... 3
 M. Georges-Henri Gagné
 M. André Blais
 CHAMBRE DE COMMERCE DE BAIE-COMEAU
 VILLE DE BAIE-COMEAU
 CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT D'EMPLOI
 MRC DE MANICOUAGAN..... 17
 M. Marcel Cadoret
 M. Claude Martel
 M. Pierre Rousseau
 M. Georges-Henri Gagné
 REPRISE DE LA SÉANCE
 M. CHRISTIAN BEAUDOIN..... 32
 CONSEIL RÉGIONAL DE LA FAUNE..... 37
 M. Réal Goulet
 ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS EN VRAC DE BAIE-COMEAU 43
 M. Hubert Bourdages
 COMITÉ DE SURVIE DES TRAVAILLEURS DE LA CÔTE-NORD..... 48
 M. Armand Lapierre
 REGROUPEMENT DES ENTREPRENEURS EN CONSTRUCTION
 DE LA CÔTE-NORD 50
 M. François Désy
 REPRISE DE LA SÉANCE
 DROIT DE RECTIFICATION
 HYDRO-QUÉBEC..... 60
 M. Patrick Arnaud

SÉANCE DU 12 MARS 2001
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Pour ceux qui ne me connaissent pas déjà, je suis Louise Boucher. Je préside cette Commission qui concerne le projet hydroélectrique sur la rivière Toulnostouc. Je suis accompagnée des Commissaires Claudette Journault et Christiane
10 Courtois.

Je vous rappelle que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a reçu le mandat, le 29 janvier dernier, du ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, de tenir une enquête et une audience publique sur le projet d'Hydro-Québec.

15 Nous avons tenu ici même à Baie-Comeau, du 29 janvier au 1^{er} février, et à Betsiamites les 5 et 6 février, la première partie de l'audience publique où tous ont eu l'occasion de questionner le promoteur et les personnes-ressources invitées, afin de compléter leur compréhension du projet.

20 Nous en sommes maintenant à la deuxième partie de cette audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens, donc à vous tous, d'exprimer votre opinion sur le projet, d'émettre vos commentaires, de faire part de vos suggestions et de proposer des modifications au projet.

25 C'est donc le moment de nous dire si vous êtes en accord ou en désaccord avec ce projet ou encore, s'il est conforme à vos attentes ou s'il y a des ajustements qui pourraient y être apportés.

30 Les personnes qui ont préalablement manifesté à notre coordonnatrice de Commission, madame Ginette Giasson, leur intention d'intervenir en deuxième partie d'audience publique seront d'abord entendues par la Commission.

35 Par la suite, nous entendrons tous ceux ou celles qui se seront inscrits au registre qui est tenu derrière la salle par madame Nathalie Rhéaume. Donc tous ceux qui veulent exprimer verbalement à la Commission leur opinion sur le projet pourront le faire, et nous les entendrons après celles qui se sont déjà inscrites.

40 À la suite de chacune des présentations, la Commission pourra échanger avec les participants afin de préciser certains aspects qu'ils auront développés dans leur mémoire ou la Commission cherchera à développer davantage certains contenus de ce mémoire.

La Commission souhaite par là bien comprendre ce qui est soutenu et pourra de plus tester les hypothèses, car je vous le rappelle, nous sommes en enquête, nous tenons une

45 enquête, et nous devons produire un rapport au ministre Bégin, au ministre maintenant Boisclair, pardon, le ministre de l'Environnement, le 29 mai prochain.

50 Au cours de cette partie de l'audience, Hydro-Québec et les personnes-ressources présentes dans la salle sont invitées à assister aux séances, afin d'entendre vos commentaires, vos opinions sur le projet.

55 À la fin de chaque séance, toutes les personnes qui désirent recourir au droit de rectification pour corriger des faits qui ont été soulevés par les participants sont invités à le faire. Elles doivent, pour ce faire, s'inscrire au registre qui est ouvert derrière la salle et qui est tenu par madame Rhéaume.

60 Le droit de rectification, comme son nom l'indique, doit servir à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions qui ont été émises. S'il advenait que des gens veulent rectifier par la suite des éléments fournis par une personne qui aura usé de son droit de rectification, ils auront la possibilité de le faire, mais cette fois, par écrit à la Commission. Ces rectifications écrites seront rendues disponibles dans les centres de consultation de la Commission.

65 Je vous rappelle que tout ce qui est dit en séance publique est enregistré par madame Denise Proulx, sténographe officielle. Les transcriptions seront disponibles au courant de la semaine prochaine à notre adresse Internet et dans nos centres de consultation dont la liste est disponible sur la table derrière la salle.

70 Alors il y a vingt-deux (22) mémoires et quatre (4) présentations verbales. Des vingt-deux (22) mémoires qui ont été inscrits, qui seront déposés à la Commission, dix-neuf (19) feront l'objet d'une présentation ici dans la salle. Il y aura quatre (4) présentations verbales.

75 Par ailleurs, un des mémoires qui nous a été transmis est en fait le regroupement de lettres d'appui qui ont été transmises par quarante-cinq (45) commerçants ou organismes de la région.

Alors les séances se tiendront ce soir, demain après-midi et demain soir. Les mémoires deviendront publics lors de leur présentation.

80 Par ailleurs, les personnes qui se sont inscrites au registre dans le but de donner leur opinion verbalement à la Commission seront entendues le deuxième soir, après les exposés planifiés à l'horaire.

85 Également, la Commission acceptera de recevoir des mémoires ou compléments de mémoires écrits jusqu'au 21 mars prochain, afin de permettre à certaines personnes qui l'ont manifesté d'avoir en main toutes les réponses aux questions adressées aux personnes-ressources et au promoteur, avant d'exprimer leur opinion. Lorsque les mémoires sont rendus

publics, des copies sont acheminées dans nos centres de consultation et ceux que l'on reçoit en version électronique sont déposés sur notre site Internet. Alors voici pour les formalités!

90 Et maintenant, la parole est à vous.

95 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
MRC DE MANICOUAGAN

PAR LA PRÉSIDENTE:

100 Et j'inviterais sans plus tarder les représentants de la MRC de Manicouagan, monsieur Georges-Henri Gagné et monsieur André Blais, à se présenter devant la Commission. Pour les fins de madame Proulx, j'apprécierais que tous ceux qui viendront ce soir se présentent, se nomment au micro pour qu'elle puisse vous identifier correctement.

105 Bonsoir.

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

110 Bonsoir madame la Présidente, mesdames les Commissaires. Alors je me présente, mon nom est Georges-Henri Gagné, je suis le préfet de la MRC de Manicouagan. Et je suis accompagné d'André Blais qui est le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC.

115 Alors pour vous présenter le mémoire de la MRC de Manicouagan, vous avez sûrement pris connaissance de notre mémoire et vous vous êtes sûrement rendu compte que notre mémoire dépasse un petit peu le projet qui nous concerne.

Nous avons bien sûr voulu vous faire un portrait de qu'est-ce qu'une région-ressource. Nous avons également ramené ça au territoire de la Côte-Nord et finalement, pour le ramener au territoire de la MRC de Manicouagan.

120 La problématique des régions-ressources, je pense qu'il faut le dire, et nous avons voulu profiter de votre tribune justement, comme nous l'avons fait déjà ailleurs aussi dans d'autres tribunes, pour soulever la problématique des régions-ressources.

125 Également, notre mémoire va vous identifier dans quel esprit nous avons signé l'entente de partenariat avec Hydro-Québec et également, on pense qu'Hydro-Québec a été un précurseur dans ce genre de partenariat là et nous souhaitons que le gouvernement du Québec étende cette politique-là à l'ensemble des ressources naturelles.

130 Alors si vous nous le permettez, nous aimerions vous lire l'introduction de notre mémoire, la conclusion et également les recommandations que nous faisons.

Alors c'est monsieur Blais qui va procéder à la lecture.

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

135 LECTURE DE L'INTRODUCTION.

Suite à cette introduction-là, il y avait évidemment un long mémoire où est-ce qu'on vous présentait qu'est-ce qu'était la problématique particulière de la région éloignée, périphérique, de la Côte-Nord. Et cette présentation-là, on la ramenait par après vers le niveau de la région de la MRC de Manicouagan.

140 Et lorsque nous avons fait et adopté un schéma d'aménagement en 1988, nos objectifs étaient principalement de développer notre région, de maintenir nos acquis et d'augmenter les possibilités de développement à l'égard des ressources qu'on peut développer et encore exploiter chez nous.

145 Nous sommes chanceux de pouvoir encore faire cette exploitation-là et ce développement-là, car il reste encore des ressources. Alors il est d'autant plus important de faire bien attention à ce que cette ressource-là soit renouvelable.

150 Et la conclusion de notre rapport est la suivante!

LECTURE DE LA CONCLUSION.

155 Page 42, premier paragraphe, fin.

Lors de ces commissions-là, nous présentions les problématiques particulières de la région Côte-Nord et qui s'est traduite bien souvent par des conclusions intéressantes et reconnaissant le bien-fondé de nos revendications dans chacune de ces commissions.

160 LECTURE DE LA CONCLUSION.

LECTURE DES RECOMMANDATIONS.

165 Ce qui complète notre présentation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

170 Merci. Alors comme je le mentionnais dans mon introduction, la Commission se réserve le droit de clarifier certains points de votre mémoire ou de vous poser quelques questions additionnelles.

Lorsque nous on a eu le privilège de lire la totalité de votre mémoire, et vous faites référence aux impacts négatifs que peuvent engendrer des projets, en tout cas qu'ont pu

175 engendrer les projets hydroélectriques dans le passé, on aimerait peut-être que vous nous précisie un peu qu'est-ce que vous avez en tête comme impacts négatifs ou comme externalités négatives.

180 Vous parlez surtout des externalités négatives, alors j'aimerais bien peut-être avoir un peu plus de précision là-dessus.

Et peut-être, monsieur Gagné, nous préciser quelles pourraient être les externalités négatives d'un projet comme celui qui est proposé sur la Toulnostouc.

185 **PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:**

190 Alors ce qu'on a voulu faire dans la présentation de notre mémoire, c'était de présenter finalement le vécu que nous avons eu avec certains autres projets de ce genre-là. Dans une première phase de développement hydroélectrique sur la Côte-Nord, on parle bien sûr du complexe Manic-Outardes.

195 Il y a deux (2) aspects sur ces projets-là qui nous ont affectés. Alors c'est bien sûr que les normes environnementales de ce moment-là n'étaient pas celles qui sont aujourd'hui. Donc il y a eu beaucoup d'enneigement de bois. Le contrôle sur le mercure était moins efficace, également moins contrôlé.

200 Et aussi, au niveau, sur le plan humain puis le plan urbain, il y a eu des impacts quand même importants au niveau, par exemple, lors de la construction de ces complexes-là, il y a eu un boum de population qui s'est installée ici en région. Alors les villes ont été obligées de développer d'une façon peut-être un petit peu anarchique, faire leur développement d'une façon un petit peu anarchique.

205 Ce qui a amené par la suite, parce qu'après les constructions, ces gens-là sont repartis, parce qu'on sait qu'un barrage hydroélectrique, ça crée de l'emploi au moment où on construit, mais quand la construction est finie, c'est beaucoup de personnes qui repartent. Et là, ça a créé effectivement, principalement sur le secteur de l'ex-ville de Hauterive, où il y a des infrastructures urbaines qui ont été faites à la hâte avec peu de budget et par la suite, bien, la présente ville est obligée bien sûr de reprendre la plupart de ces infrastructures-là, il y a pas eu de compensation à ce moment-là. Il y avait aucun programme de compensation qui existait au moment du développement du complexe Manic-Outardes. Ça, c'est un aspect négatif. Et un autre aussi au niveau environnemental.

215 Et l'autre aspect qui est toujours négatif avec Hydro-Québec, et ça, c'est une loi qui est venue apporter ce problème-là, c'est qu'au moment où Hydro-Québec fait des installations sur un territoire ou dans une région, contrairement à l'entreprise privée, c'est que ses infrastructures ne sont pas taxables au niveau municipal. Donc vous comprendrez que si une usine s'installe dans un secteur, peu importe qu'il soit dans le secteur urbain ou sur le TNO, alors le conseil

municipal qui en est responsable pourra retirer les taxes municipales et à ce moment-là, avoir des revenus qui vont permettre justement de compenser les impacts.

220

Dans le cas d'Hydro-Québec, il y a une loi qui nous empêche de taxer les équipements de production. Donc vous comprendrez que ça devient beaucoup plus important, au niveau des impacts, parce que finalement, il n'y a pas de revenu possible suite à l'implantation d'une infrastructure comme un barrage.

225

Je sais pas si ça peut vous situer un petit peu quand on parle des problèmes qu'on vit avec l'implantation de certains projets.

PAR LA PRÉSIDENTE:

230

On peut comprendre que pour ce qui est des recettes fiscales, la situation ne sera pas changée demain matin, est-ce que dans le projet Toulnostouc, vous entrevoyez justement des externalités négatives? Est-ce que vous en entrevoyez, là, présentement?

235

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Bien, il y a toujours des choses négatives qui se produisent au moment où l'homme fait un projet quelconque.

240

Mais dans le cas de la Toulnostouc, dans le cas qui nous préoccupe actuellement, je pense que les impacts sont très très mineurs par rapport aux autres projets du complexe Outardes qui ont été faits.

245

Et là-dessus, je vous donne en exemple l'ennoiement de vingt kilomètres carrés (20 km²), alors c'est très minime, très très minime à comparer à ce qu'on a envoyé par exemple pour faire créer le réservoir de Manic-5.

250

Puis l'autre effet – ça, c'est un effet qui est négatif, puis d'après nous, il est mesurable, et je dirai pas qu'il est négligeable, mais je dirais plutôt que pour nous, cet impact négatif là, par rapport aux impacts positifs qu'il pourra apporter, je pense qu'on peut vivre très très facilement avec ça.

255

Un impact positif de ce projet-là, c'est qu'on va limiter le marnage du lac Sainte-Anne. Pour nous, on pense que ça devient un avantage très positif par rapport à ce qui se produit aujourd'hui.

260

Donc en contrepartie, on pense que les effets positifs sur ce projet-là sont plus importants que les effets négatifs.

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

265 Et également, si vous permettez, également un autre point qu'il faudrait peut-être souligner en parallèle, c'est que dans le projet de la Toulnostouc, le fait de développer cette installation-là a emmené des modifications au niveau du tracé de la route à motoneige.

270 Alors que dans le harnachement de la rivière Manicouagan, comme on vous disait dans le mémoire, le fait de turbiner l'eau empêche l'eau de geler, donc les gens peuvent pas traverser sur la rivière Manicouagan.

275 Évidemment, à l'époque, quand ça a été fait, il n'y a personne qui avait entrevu ou qui avait pensé que ça aurait des répercussions importantes, et pourtant ça en a eu beaucoup, parce que ça nous a emmenés à récupérer un ancien tronçon d'arboriduc, de structure qui permettait de transporter le bois, la pitoune, le bois de quatre (4) pieds, on a été obligé de le transformer pour en faire une structure, un pont permanent de passage.

280 Parce que si on n'avait pas eu ce turbinage-là, à l'époque si on avait eu le programme qu'on a présentement ou les mesures de mitigation d'Hydro-Québec, on n'aurait pas eu ce problème-là de recréer ou de refaire une structure permettant à la Trans-Québec-3 de pouvoir relier l'ensemble de la Côte-Nord au réseau motoneigiste du Québec.

285 Alors vous voyez, c'est des inconvénients qu'on a vécus à l'époque et qui aujourd'hui, avec Toulnostouc, il y a des choses où est-ce qu'on va préciser des interventions qui vont permettre d'atténuer de façon importante les impacts du développement de ce projet-là.

290 Alors on voulait faire un peu ce parallèle-là entre ce qu'on a vécu et ce qu'on vit présentement, et c'est pour ça qu'on trouvait, nous autres, que l'apport de la Toulnostouc allait avoir finalement des retombées somme toute beaucoup plus positives que ce qu'on a vécu dans le passé.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

295 Monsieur Gagné, monsieur Blais, vous nous dites dans votre mémoire que justement, les fonds que la MRC pourraient recevoir suite à l'obtention du décret d'autorisation et l'entente que vous auriez avec Hydro-Québec, permettraient de réduire les impacts ou les externalités négatives, externalités négatives que vous prévoyez relativement minimales, ce que vous venez de nous dire, lorsqu'on les compare à d'autres projets hydroélectriques qui se sont implantés ici sur la Côte-Nord, mais quand même, vous nous dites aussi que c'est difficile de tout prévoir, bon, comme vous venez de nous énoncer un exemple.

305 Est-ce que vous estimez important le suivi environnemental et le partenariat avec un promoteur à l'étape du suivi environnemental, pour bien identifier justement ces externalités négatives qui auraient peut-être pas pu être identifiées à l'étape de l'étude d'impact mais au moment réel où on les vit, et de trouver aussi en partenariat avec le promoteur ou avec celui qui

met en chantier un ouvrage, les solutions qui seraient de nature à répondre aux attentes de la population?

310 J'aimerais vous entendre, la Commission, on aimerait vous entendre sur les modalités que vous avez en tête en ce qui concerne les discussions ou les mécanismes de rencontres avec le partenaire que serait Hydro-Québec pour ce suivi-là, de façon à ce que vous soyez entendus et que vos attentes soient prises en considération.

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

315 Oui madame. Le partenariat, c'est un petit peu comme le mariage, je pense que si on a été partenaire dès le début de ce projet-là avec Hydro-Québec, on souhaite bien sûr être partenaire jusqu'à la fin.

320 Et c'est pour ça qu'on a créé une table des partenaires avec Hydro-Québec, et dans notre mémoire, on vous identifie également qu'on veut que cette table-là se continue et s'élargisse, justement en vue de solutionner des problèmes qu'on n'aura pas identifiés à ce moment-ci et qui pourraient éventuellement se découvrir dans les années à venir.

325 Alors moi, quand on a signé l'entente de partenariat, dans mon esprit, c'est une entente à vie. C'est bien sûr, on a un fonds, mais ça ne se limite pas là pour nous. C'est vraiment pour nous une entente de partenariat sur l'ensemble du projet, un petit peu comme on a fait pour la société en commandite où on est partenaire à vie, finalement.

330 Alors dans ce cas-là, pour nous, c'est également la même chose.

Maintenant, vous faites mention un petit peu au fonds. Alors vous savez qu'une région comme la nôtre, on a un problème de mono-industrie, ce qui fait que ça crée également d'autres problèmes. On a vécu, par exemple, la fermeture de Gagnonville, la fermeture de Schefferville,
335 on voit ce qui s'est passé quand IOC a fermé ses installations à Sept-Iles.

Alors nous, le but du fonds, c'est de diversifier l'économie de la région. C'est le but principal que nous souhaitons avec ce fonds-là. Et bien sûr, justement, pour justement pallier à d'éventuelles ou de futures fermetures ou de réduction d'industries sur le territoire.

340

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

Mais en ce qui concerne les externalités négatives, pour revenir au suivi environnemental, est-ce que vous estimez qu'il devrait y avoir un fonds qui soit constitué de façon à mettre en place des solutions correctrices par la suite?
345

Comment vous voyez ça? Qui devrait payer pour les impacts qui seraient identifiés après la réalisation d'un projet et qu'on n'aurait pas pu identifier lors de l'étude d'impact?

350 **PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:**

Écoutez, nous, on pense que dans tout projet, c'est le promoteur qui est responsable finalement des effets qu'il peut causer.

355 Je vais vous donner un exemple bien précis! Au niveau des sites d'enfouissement, c'est toujours le propriétaire du déchet qui est responsable de son déchet, peu importe le nombre d'années que ce déchet-là repose dans le site d'enfouissement.

360 Dans le cas d'Hydro-Québec, sur ce projet-là, s'il y a des choses qu'on n'a pas identifiées aujourd'hui et qu'on découvre dans l'avenir, je pense qu'Hydro-Québec devrait être responsable de remédier à ces problèmes-là.

365 On a - et ça, tout à l'heure, on a fait un petit peu allusion à certains problèmes qu'on a vécus suite à la mise en place du complexe Manic-Outardes - et malheureusement, ça a été très difficile d'avoir des choses d'Hydro-Québec à ce moment-là. Bien sûr, on parle de autres temps, autres mœurs.

370 Alors dans le cas présent, on souhaite que ce soit Hydro-Québec qui répare finalement les choses qu'on aura pas pu identifier aujourd'hui, si jamais il en arrive.

PAR LA PRÉSIDENTE:

375 Donc la table des partenaires qui est mise en place et qui serait maintenue, advenant que le projet se réalise, selon vous, pourrait déborder à des questions autres que des questions strictement économiques, et des questions de suivi environnemental devraient également y être discutées?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

380 Effectivement, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

385 Et est-ce que dans votre esprit, la compensation, le fonds de treize millions (13 M\$) pour lequel vous avez signé une entente avec Hydro-Québec compense justement pour toutes les externalités négatives d'un projet comme celui-là ou si c'est un premier niveau de discussion?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

390 Écoutez madame, le fonds, je vous l'ai expliqué un petit peu tout à l'heure, la façon dont on voulait se servir de ce fonds-là. C'est un fonds effectivement pour diversifier notre économie. C'est à ça qu'on veut que ce fonds-là serve.

Et on souhaite que c'est à ça qu'il serve. On ne voudrait pas que ce fonds-là serve à mettre des "patches", par exemple, sur des choses qu'on n'aurait pas pu identifier aujourd'hui.

395

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc si je résume votre pensée, vous me corrigerez si c'est inexact, les externalités négatives à un projet comme celui-là devraient faire partie du coût du projet?

400

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Effectivement madame.

405

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

Monsieur Gagné ou monsieur Blais, alors moi, je vais vous amener sur le chemin, la route du lac Sainte-Anne!

410

Vous faites une recommandation à l'effet que vous êtes favorables à une formule qui impliquerait Hydro-Québec pour l'entretien du chemin, qui est une demande des villégiateurs.

Avez-vous songé à une façon de faire, quel moyen que vous pourriez suggérer pour l'entretien de ce chemin-là?

415

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Il faut bien se comprendre, ce dont on parle, c'est le chemin qui va être abandonné par Hydro-Québec à partir du pont du quatre-vingt-douze kilomètres (92 km) à aller à l'ancien barrage du lac Sainte-Anne. C'est de ça que vous me parlez, madame?

420

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

Oui.

425

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Bon effectivement, nous actuellement, cette route-là est entretenue par Hydro-Québec d'une façon minimale, pour se rendre à ses installations du lac Sainte-Anne.

430

Alors on sait que maintenant, Hydro-Québec n'aura plus besoin de ce chemin-là, on ne veut pas que ce soit une route qui soit entretenue à l'année, ouverte l'hiver. Tout ce qu'on souhaite là-dedans, et je pense que c'est ce que les villégiateurs souhaitent également, et je pense qu'ils vont vous le dire demain ou ils vont vous le dire dans un mémoire, c'est un entretien minimal qui va leur permettre d'être capable de circuler sur cette route-là même si Hydro-Québec n'y va plus.

435

440 Alors pourquoi on dit oui à ça, cette demande-là, c'est parce que ces gens-là, quand ils se sont installés, avaient réfléchi avant de se construire et il se sont dits, on s'installe là parce qu'Hydro-Québec a des installations dans ce coin-là, donc ça nous assure que cette route-là va être entretenue d'une façon minimale. Et c'est pour ça qu'ils ont pris la décision de se construire là.

445 Alors c'est pour ça qu'aujourd'hui, on dit, Hydro-Québec devrait entretenir cette route-là d'une façon minimale, c'est-à-dire une mise en forme ou deux pendant l'été, et s'il y a une calvette qui s'en va par de l'eau, qu'elle soit remplacée. C'est pas des choses, je pense, importantes mais ça assurerait à ces gens-là au moins d'être capables d'aller à leur chalet de villégiature dans l'avenir.

450 Donc c'est pas une demande, je pense, qui est farfelue, au départ je pense pas que ce soit farfelu, puis je pense pas non plus que ce soit une demande qui est très dispendieuse pour Hydro-Québec.

455 Mais on pense qu'Hydro-Québec est capable d'apporter une solution qui pourrait être intéressante pour ces gens-là.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

460 Avez-vous une idée de l'évaluation des coûts que ça pourrait représenter pour Hydro-Québec, de faire l'entretien comme vous le voyez?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

465 Bon écoutez, c'est toujours dur de mettre des chiffres, là, mais je dois vous dire que moi, en ce qui me concerne, je pense que quelques milliers de dollars par année, sûrement en bas de dix mille dollars (10 000 \$) par année, on est capable d'entretenir facilement cette route-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

470 Dans votre mémoire, on a pu constater que la MRC se soucie d'économie d'énergie. Vous parlez, je pense, de certains programmes d'économie d'énergie que vous avez.

475 Quelle est votre perception de la gestion de la demande d'énergie? Comment vous entrevoyez ça? Qui sont les acteurs qui devraient prendre en considération la gestion de la demande de l'énergie?

480 Est-ce une responsabilité d'Hydro-Québec, est-ce une responsabilité gouvernementale, est-ce une responsabilité des municipalités, est-ce une responsabilité de tous? J'aimerais un peu avoir votre point de vue là-dessus.

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

C'est une question à cent piastres (100 \$), madame la Présidente!

485 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'en ai une à deux cents (200 \$)!

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

490

Moi, je pense que ce n'est pas notre responsabilité à nous de faire cette chose-là. Hydro-Québec et le gouvernement, je pense, ont des outils pour être capables de le faire.

495

Nous, ce qu'on dit cependant dans notre mémoire, c'est qu'on dit au gouvernement du Québec et à Hydro-Québec, quand vous avez une entreprise énergivore qui va s'installer dans le centre du Québec, sachez au départ que ça va vous coûter dix pour cent (10 %) de plus pour l'alimenter. Donc construisez-le donc près des sources de production.

500

Je vais vous donner un exemple bien concret, la Société Reynolds ici consomme sept cent vingt-cinq mégawatts (725 MW). Pour vous donner un ordre de grandeur, la ville de Baie-Comeau, le secteur où on est ici ce soir, en plein hiver, consomme à peu près trente-cinq mégawatts (35 MW) alors que Reynolds à côté en consomme sept cent vingt-cinq (725 MW).

505

Donc si on construit une usine comme celle-là dans le centre du Québec, comme il y a déjà eu des décisions qui ont été faites dans le cas de Deschambault, puis l'autre à Bécancour, alors on sait que la production d'électricité part soit de la Baie-James ou soit de Churchill Falls ou soit de la Manicouagan, alors on calcule la distance, puis on dit, il y a dix pour cent (10 %) de perte. Donc il y a soixante-quinze mégawatts (75 MW) qui est perdu, juste pour être capable d'alimenter une ville comme celle-là dans le centre du Québec.

510

Alors si on la construisait près des centres de production, on vient de sauver soixante-quinze mégawatts (75 MW). Et en plus, en plus, c'est sûrement une entreprise privée qui va construire l'aluminerie, donc on pourrait la mettre au rôle d'évaluation de la municipalité.

515 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

520

À ce que je sache, Hydro-Québec n'a pas de politique tarifaire différenciée, en tout cas j'en ai pas vu, et c'est bien sûr que l'énergie, c'est un facteur qui doit être pris en compte par un entrepreneur, mais il y a d'autres facteurs qui sont pris en compte quand il installe son entreprise, quand il s'implante quelque part, par exemple à proximité de ses marchés.

Alors comment vous entrevoyez les choses en ayant ceci en tête? Est-ce que vous proposez une politique tarifaire différenciée?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

525

Non, on le fera pas, madame la Présidente, pour une raison bien simple, puis ça, le gouvernement a raison là-dessus, quand on a nationalisé l'électricité, on a dit, tous les Québécois paieront son électricité au même prix, puis je pense que c'est équitable, c'est correct, on veut pas contester ça.

530

Mais par contre, on veut dire au gouvernement, on veut dire à Hydro-Québec, quand vous avez une usine de ce genre-là qui s'installe, organisez-vous donc pour que ça coûte le moins cher possible, donc qu'on puisse sauver de l'électricité. C'est dans ce sens-là qu'on le dit tout simplement.

535

On ne veut pas s'ingérer dans les décisions de d'autres. On sait bien sûr, il faut quand même le dire, je pense qu'on est une région-ressource, et on est très peu peuplé, on a très peu de population, donc on a très peu d'influence politique.

540

Alors c'est bien sûr, pour vous donner l'exemple encore de Bécancour, quand le gouvernement Bourassa a décidé d'installer une aluminerie là-bas, politiquement c'était probablement plus rentable que de l'installer sur la Côte-Nord. Mais il reste quand même que finalement, financièrement et économiquement, ça aurait été peut-être plus intéressant de l'installer ici.

545

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

550

Oui, pour continuer dans la question d'économie d'énergie, en page 19 de votre mémoire, vous mentionnez les grandes orientations retenues lors du premier schéma de la MRC, et puis le septième, c'est de favoriser la réduction de la consommation d'énergie dans les municipalités.

555

Vous venez de nous donner un exemple, mais est-ce que vous estimez que les gens de la Côte-Nord, je vous demanderai pas votre perception sur l'ensemble du Québec, mais sur la Côte-Nord, sont sensibilisés aux questions d'économie d'énergie puis sont ouverts à ces discussions-là?

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

560

Oui effectivement, nous, à l'intérieur du schéma, lorsqu'on indiquait ces orientations-là, ces objectifs-là d'économie d'énergie, c'était d'inciter les municipalités à favoriser auprès des citoyens l'installation avec des normes au niveau de l'isolation, par exemple, des demeures, des quantités nécessaires d'isolant pour répondre à une bonne norme, considérant que la Côte-Nord a une réputation d'un pays très froid!

565

Et là-dessus, des normes particulières s'appliquent où est-ce que déjà les gens savent que ça prend tant de pouces d'épaisseur d'isolant dans les toits, dans les murs, etc., pour évidemment moins dépenser d'énergie.

570 Alors ces mesures-là se font de façon un peu naturelle de la part des gens et également,
on incitait à ce moment-là, c'était à l'époque quand même au début du schéma d'aménagement
où est-ce qu'on disait qu'on allait avoir le bi-énergie, les programmes particuliers d'Hydro-
Québec et éventuellement des thermostats mieux adaptés, une meilleure recherche, un meilleur
développement pour que la quantité énergétique soit moins fluctuante au niveau des résidences,
575 puisque c'est les résidents que l'on vise à l'intérieur de ces politiques-là, et de favoriser donc la
diminution de la consommation d'énergie.

Et en parallèle, bien, on disait, ce serait pas vilain non plus qu'on le fasse à l'échelle
d'une grosse entreprise où est-ce qu'on dit, bon bien, près des sources de production, installez
580 donc des usines, ça va coûter moins cher pour tout le monde.

Mais on incite également les gens à adopter une attitude proactive dans le domaine de la
conservation de l'énergie, et étant donné qu'ils sont les payeurs directement touchés, bien, les
gens y vont d'une façon assez naturelle ici dans l'isolation des maisons. Les normes de
construction d'ailleurs, pour les résidences de la Côte-Nord, sont un peu plus élevées en termes
585 d'isolation qu'ailleurs au Québec.

Et nous, on encourage évidemment le citoyen de cette façon-là par des réglementations
d'urbanisme où est-ce qu'on leur favorise dans le schéma d'aménagement un objectif visant à
améliorer par des mesures appropriées aux municipalités la diminution de la consommation
590 d'électricité.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

595 La rivière Toulnostouc comporte des endroits qui sont assez intéressants, on a vu des
diapositives ou des images de la rivière, est-ce que la MRC a des intérêts par exemple à
développer des projets de mise en valeur de cette rivière-là, surtout qu'avec ce projet-là,
l'ouverture au territoire sera facilitée?

600 Entre autres, je pense à la chute des Crans Serrés ou des endroits comme ça, est-ce
qu'il y a des projets dans l'air pour la MRC?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

605 Actuellement, il n'y a pas de projet dans l'air, mais ces sites-là ont été identifiés au
schéma d'aménagement.

610 Il n'y a pas de projet, parce que justement, il y avait pas de budget, il y avait pas
d'accessibilité; maintenant, comme je disais tantôt, autres temps autres mœurs, peut-être qu'on
pourra regarder pour développer différents projets dans ce sens-là, parce qu'effectivement, on
les a déjà identifiés au schéma d'aménagement.

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

615 D'ailleurs, nous sommes en pleine révision du schéma d'aménagement, et ce sont des éléments qui vont faire l'objet d'analyse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

620 Dans votre mémoire, c'est une dernière question, dans votre mémoire, vous dites à la page 37 que :

"Lors de l'érection des barrages, il y a effectivement beaucoup de travailleurs dont la majorité proviennent d'autres régions que la région où s'effectuent les travaux."

625 Est-ce que vous avez une crainte particulière dans le cadre du projet Toulnostouc?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

630 On souhaite le contraire. On a vécu d'autres projets, puis c'était ce qui s'était passé.

Il faut quand même dire à un moment donné, que si à un moment donné il y a des emplois qui dépassent le nombre qu'on peut fournir, c'est normal qu'il en vienne de l'extérieur. C'est dans ce sens-là qu'on le dit également.

635 Mais on souhaite que la majorité des travailleurs, en fait tous les travailleurs qui sont compétents dans la région ici et sur la Côte-Nord, soient les premiers à travailler sur ce projet-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

640 Et est-ce que vous considérez que les mécanismes qui sont mis en place, qui seraient mis en place par Hydro-Québec sont de nature à favoriser et à maximiser justement l'emploi de travailleurs de la région?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

645 Bien moi, je suis confiant, parce qu'avec le comité des retombées économiques, on a eu une certaine expérience avec SM-3 en Sept-Rivières qui se termine, ça a eu des effets positifs et sur l'emploi et également sur les entrepreneurs régionaux et locaux.

650 Donc moi, je suis confiant qu'avec ce comité-là encore, on va être capable de maximiser l'emploi en région pour les gens de la région et pour les entrepreneurs de la région.

PAR LA PRÉSIDENTE:

655 Alors messieurs Gagné et Blais, je vous remercie beaucoup de cette présentation à la Commission.

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

660 Si vous permettez, madame la Présidente, j'aurais simplement une suggestion à faire à la Commission.

665 C'est qu'on a reçu très récemment le rapport sur l'appropriation par les communautés de leur développement, c'est le Conseil de la santé et du bien-être qui vient de déposer ce document-là.

670 Je veux pas vous en faire lecture ni un résumé, mais simplement pour vous préciser que ce document-là vient exactement compléter un peu l'ensemble du mémoire qu'on a produit et qui vient d'une autre source, qui vient d'universitaires et de gens du milieu, même des gens de l'ancien COMPADR qui ont travaillé à l'intérieur de ça et qui donnent des recommandations, dont entre autres les formules de décentralisation, donc de laisser aux gens du milieu des moyens financiers et divers pour être en mesure d'être capable d'intervenir sur leur développement communautaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

675 Est-ce que ça serait possible, monsieur Blais, que vous déposiez ce document à la Commission? Ou si vous en avez qu'une copie...

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

680 Avec grand plaisir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

685 Je vous remercie beaucoup.

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

690 Merci madame la Présidente, mesdames les Commissaires.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Au revoir.

695 **CHAMBRE DE COMMERCE DE BAIE-COMEAU**
VILLE DE BAIE-COMEAU
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT D'EMPLOI
MRC DE MANICOUAGAN

700 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

705 Maintenant j'appellerais la Chambre de commerce de Baie-Comeau, la Ville de Baie-Comeau, le Centre local de développement d'emploi et la MRC de Manicouagan qui ont préparé un mémoire conjoint pour la Commission, et j'apprécierais que chacun des représentants de ces organismes se présente, toujours pour les fins de madame Proulx et de la Commission bien sûr.

PAR M. CLAUDE MARTEL:

710 Je suis Claude Martel, le maire de la Ville de Baie-Comeau. Alors bienvenue à Baie-Comeau!

PAR LA PRÉSIDENTE:

715 Bonsoir, merci.

PAR M. CLAUDE MARTEL:

720 Ici à ma gauche, monsieur Pierre Rousseau qui est président du CLD, Centre local d'emploi. À côté, monsieur Marcel Cadoret qui est président de la Chambre de commerce et monsieur Georges-Henri Gagné que vous avez eu l'occasion d'entendre tout à l'heure, le préfet de la MRC de Manicouagan.

725 Voici quelques mots avant de vous introduire les porte-parole du groupe! Nous avons décidé de faire un mémoire commun, parce qu'on voulait vous démontrer également que les intervenants allaient dans le même sens pour appuyer le projet. Nous travaillons conjointement au développement économique de la région et vous aurez l'occasion de le voir tout à l'heure par un plan de relance qui est fait conjointement par les mêmes partenaires qui sont ici en y rajoutant bien sûr le député provincial, monsieur Gagnon.

730 Il est évident que nous appuyons le projet d'Hydro-Québec sans réserve et que nous souhaitons avoir la réalisation très prochainement. Pour nous, ce projet donnera un nouveau souffle à l'économie de notre région.

735 Voici, monsieur Rousseau vous parlera, dans un premier temps, de la situation économique de la région et des projets mis de l'avant avec les partenaires pour développer une culture d'entreprise davantage orientée vers la transformation des ressources premières, soit la deuxième et troisième transformations.

740 Monsieur Cadoret, par la suite, un des signataires, verra à vous présenter un peu les retombées économiques concrètes pour notre population en général et pour nos entreprises en particulier, sans reprendre quand même les recommandations émises tout à l'heure par la MRC, nous verrons quand même à vous en présenter quelques-unes.

Simplement pour vous dire que la communauté d'affaires de Baie-Comeau, la Ville de Baie-Comeau, la MRC croient sincèrement à ce projet, souhaitent qu'il se réalise le plus

745 rapidement possible, puis simplement pour vous dire au nom de la population de ma ville que ce projet est également très très attendu dans la population, dû aux difficultés économiques qu'on rencontre présentement.

750 Tout à l'heure, monsieur le préfet y a fait allusion, rapidement juste à titre indicatif, Alcoa qui était anciennement Reynolds qu'on vous a parlé tout à l'heure, la Société canadienne des métaux Reynolds a, récemment, aboli ses quatre cents (400) emplois. Vous comprendrez que dans une ville de vingt-cinq mille (25 000) habitants une MRC de trente-sept mille (37 000) habitants, ça a des impacts considérables. Vous voyez l'importance pour nous de ce projet.

755 J'invite monsieur Rousseau à compléter la présentation du mémoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

760 Et ce serait gentil de bien parler face au micro pour permettre à celle qui doit bien vous entendre de vous entendre!

PAR M. PIERRE ROUSSEAU:

765 Bonsoir mesdames. Pierre Rousseau, président du Centre local de développement, et non du CLE.

770 L'électricité et notre développement! Pour faire un peu l'historique de notre région puis voir comment notre région s'est développée au tout début, elle s'est développée grâce à ses ressources. Puis une de ses ressources principales est l'électricité.

775 Baie-Comeau a vu le jour par une entreprise qui est venue développer le bois qui s'appelait la Québec et Ontario dans le temps, puis cette compagnie-là a obtenu du gouvernement des droits d'eau sur certaines rivières dont une partie sur la rivière Manicouagan. Puis la puissance hydroélectrique installée devenait trop grande pour strictement ses besoins, elle a su emmener un autre grand industriel dans le temps qui s'appelait Canadian British Aluminium, compagnie d'Angleterre, à venir fonder une entreprise d'aluminium dans le milieu.

780 Donc pour renchérir un petit peu sur ce que notre ami Georges-Henri disait tantôt, on voit que la proximité du lieu de production, lorsqu'elle est laissée à l'entreprise privée, le soin de le faire, est toujours très près de la source de production de l'entreprise. Qu'on prenne, à titre d'exemple, l'Alcan au Saguenay qui a plusieurs droits sur des rivières. Bien où l'Alcan a construit ses entreprises énergivores, elle les a construites au Saguenay, elle ne les a pas construites à des endroits très éloignés, pour justement bénéficier des économies de coût de transport et également bénéficier nécessairement des coûts d'entretien relié et de la fiabilité
785 reliée à l'exploitation d'un réseau très court.

Notre région à nous, à l'heure actuelle, subit une forte tension au niveau de la croissance de l'emploi par justement une croissance négative. La mondialisation des marchés fait

790 qu'aujourd'hui, nos entreprises, nos grandes entreprises ont dû rationaliser et également, les sociétés d'État ont dû rationaliser, Hydro-Québec en est une, nos gouvernements, donc ce qui fait que des régions comme nous, on a subi nécessairement des impacts de tous bords tous côtés.

795 On a tout de même été chanceux depuis le début des années quatre-vingt, pour une période à tout le moins, grâce à des initiatives du gouvernement et de l'Hydro dans le début des années soixante-dix, ce qui a permis d'avoir une surabondance en période d'énergie électrique qui a été drôlement utilisée dans les années quatre-vingt, pour construire puis augmenter la capacité de production de certaines entreprises énergivores.

800 Personnellement, je me demande vraiment quel aurait été le développement économique dans les années quatre-vingt si on n'avait pas exploité au maximum notre capacité énergétique d'hydroélectricité. Qu'on pense aux différentes alumineries qui ont été construites, encore dernièrement à Magnolia, ici dans la région de la Côte-Nord, ça nous a permis d'avoir deux (2) agrandissements importants à la Société canadienne des métaux Reynolds qui est maintenant
805 Alcoa, on a pu voir le jour d'Alouette à Sept-Iles, etc.

Donc il y a nécessairement eu une utilisation très importante pour le développement économique du Québec de l'électricité qui a été produite puis des actions qui ont été posées dans les années soixante-dix, pour nous permettre d'en jouir dans les années quatre-vingt.

810 Le développement de ce projet-là de la Toulnostouc s'est fait de façon intense avec le milieu. Hydro-Québec avec le milieu a formé au départ une table d'échange et d'information sur laquelle on a tenu un minimum de quatre (4) rencontres, puis y participaient une vingtaine d'organismes.

815 En plus de ces rencontres-là, et qu'il y avait des points particuliers qui touchaient un ou des intervenants autour de la table, il y avait des rencontres spécifiques avec ces intervenants-là, donc un retour à la table d'information et d'échange ultérieur.

820 Donc les résultats de ça sont quoi aujourd'hui, comparativement peut-être – tantôt on parlait des projets de la Manicouagan qui s'étaient faits dans les années soixante! La réponse d'Hydro-Québec avec les attentes du milieu exprimées dans ces tables d'échange fait qu'aujourd'hui on a un projet où ça répond beaucoup plus aux attentes du milieu. Donc on a moins de possibilité de s'être trompé ou moins de possibilité d'avoir des situations d'impacts
825 résiduels non pensées ou non protégées.

Bien sûr que le projet a été défini également en minimisant ces impacts-là, parce que les joueurs étaient autour de la table, ceux qui avaient des potentiels d'être touchés par le projet, donc ils émettaient leurs commentaires, puis Hydro-Québec a vraiment tenu compte, de façon à ce qu'on puisse arriver avec un projet, je pense, qui fait l'affaire de la communauté.

830 Pour nous l'organisme, l'ensemble de nos partenaires, on trouve que les impacts résiduels de ce projet-là sont peu importants puis sont acceptables. Ils sont pas négligeables,

835 mais ils sont peu importants, puis ils sont acceptables. On a mis en annexe à notre rapport un tableau résumé qui nous a été fourni par Hydro-Québec, de façon à ce qu'on puisse bien situer, autant pour les gens qui vont faire la lecture de notre mémoire ultérieur puis pour la Commission, pour bien situer les points sur lesquels on touchait au niveau des impacts et des interventions résiduelles.

840 Développement économique de notre région! Bien sûr, compte tenu de l'impact de la diminution de l'emploi, il y a nécessairement dans nos régions un impact très direct sur la population, parce que les gens sans emploi sur la Côte-Nord ne demeurent pas de façon permanente sur la Côte-Nord.

845 Donc c'est les raisons pour lesquelles vous allez trouver dans les statistiques que le taux de chômage ou le taux de personnes de manière non active n'augmente pas de façon substantielle, parce que les gens, quand ils perdent leur emploi, à très court terme ou à très moyen terme, se déplacent vers d'autres régions pour se trouver de l'emploi. Donc c'est une statistique régulièrement qui peut être utilisée par les gouvernements, mais qui ne reflète pas la réalité. Donc on va créer à ce moment-là du chômage ailleurs.

850 Nous, dans la région Manicouagan, ça fait depuis quelques années maintenant qu'on avait examiné un projet de relance, parce que les activités à croissance économique, on sentait l'essoufflement de façon très sérieuse. On avait été chanceux parce qu'il y a eu des étapes de rationalisation, par contre on avait eu d'autres entreprises qui étaient venues dans la grande entreprise, mais là, on voit bien que ces efforts-là sont de plus en plus difficiles. Donc renouveler par la diminution d'emplois par l'augmentation d'un parterre d'entreprises, de grandes entreprises, ça devient très difficile.

860 Donc nous, les agents qui sont autour de la table, avec quelques autres personnes, on a préparé un plan de relance dans la Manicouagan qu'on a soumis au gouvernement du Québec, puis qu'on croit de façon très sérieuse qu'on devrait avoir au dépôt du budget dans quelques semaines, du gouvernement du Québec, un apport sensible à notre plan de relance.

865 Puis ça, le projet de la Toulnostouc, pour nous, il est important à deux (2) niveaux. Il est important au niveau d'une source de financement. Le gouvernement du Québec va nous demander en tant que partenaires du milieu, en plus des ressources humaines qu'on va y développer, qu'on va y mettre, une participation à raison d'un milieu financier. Donc nécessairement le fonds de la Toulnostouc pourrait être une de nos parties d'aide pour créer l'apport du milieu en termes de partie économique.

870 Deuxième importance du projet de la Toulnostouc, c'est la partie relais, parce que notre action, le centre qui va être créé, le plan de relance en créant le centre d'action partenarial, notre action à nous, même si elle débute dans les prochains mois, n'aura pas de répercussion importante avant une période de trois (3), quatre (4) ou cinq (5) ans. Donc on vire pas une économie d'une région très rapidement dans un espace de quelques années seulement.

875

Donc il est important pour nous qu'on ait un support transitoire à notre situation actuelle qui est en baisse, et puis la venue, si vous voulez, ou les résultats substantiels de notre plan de relance qui, lui, est axé particulièrement sur la seconde et la troisième transformations, en développement, l'économie du savoir et les créneaux d'excellence particuliers.

880

Donc pour nous, c'est important à ces deux (2) niveaux-là, en aide de financement et autre.

885

Pour s'assurer que la région puisse bénéficier au maximum du développement économique, Hydro-Québec, on avait créé, puis on a participé, nous, depuis les huit (8) dernières années au comité de retombées économiques de SM-3. On a eu à l'intérieur, ça a été une première expérience pour Hydro-Québec puis la région, on a eu une excellente collaboration de toutes les personnes qui ont siégé, les représentants de différents milieux, les travailleurs, les syndicats, le monde du développement économique, les entrepreneurs et Hydro-Québec, puis le monde municipal, puis on a réussi à maximiser, nous croyons en tout cas, puis pour notre part oui, à maximiser les retombées économiques vraiment d'un tel projet, par la présence d'un tel comité.

890

895

Hydro-Québec a déjà formé avec la communauté – là, c'est la communauté complète et économique de la Côte-Nord – a déjà formé son futur comité des retombées économiques de la Toulousteuc. On a déjà eu une première rencontre, il y a des nouvelles rencontres qui s'en viennent, puis déjà, on avait signifié, juste pour vous donner l'attente que les gens ont, on avait déjà signifié à Hydro-Québec que la partie morcellement de contrats était tout de même une partie encore importante pour la région dans des champs de spécificité où il y a assez d'entrepreneurs pour justement être capables de subir une saine concurrence, d'avoir une certaine concurrence, puis d'avoir un volume de travail qui est important.

900

905

Hydro-Québec, par la mise en place de la clause de la sous-traitance qui était une clause qui est issue des résultats du travail du comité de SM-3, a permis de maximiser les retombées, mais il faudrait pas négliger l'apport des entrepreneurs généraux. Et puis suite à des conversations très dernièrement que j'ai eues avec des gens d'Hydro-Québec, il est acquis que pour une première partie des travaux, particulièrement pour la route d'accès, qu'ils vont accepter les demandes déjà du comité qui ont été formulées en ce sens.

910

Donc c'est juste pour vous démontrer qu'il y a un lien de confiance important qui s'est établi entre la région et Hydro-Québec, autant dans le développement du projet que dans sa phase de réalisation, et puis nous, on y croit en tant que milieu, de pouvoir respecter puis d'augmenter encore la partie économique par rapport à ce sujet.

PAR M. CLAUDE MARTEL:

915

Monsieur Cadoret!

PAR M. MARCEL CADORET:

920 Madame la Présidente, mesdames les Commissaires adjointes, comme monsieur le
maire vous l'a très bien mentionné, mon nom est Marcel Cadoret, je suis président de la
Chambre de commerce de Baie-Comeau.

925 Il y a trois (3) sujets auxquels je voulais peut-être insister. Le premier, le rapprochement
des communautés au niveau de Betsiamites, comité de retombées économiques, pour aller un
petit peu dans le même sens que monsieur Rousseau, et politique de centralisation des achats
et des opérations d'Hydro-Québec.

930 Alors évidemment, faire des affaires avec les gens de Betsiamites, c'est pas nouveau
pour Baie-Comeau. Effectivement, le chef mentionnait dernièrement que la bande de
Betsiamites faisait au moins quatre-vingts pour cent (80 %) de ses affaires, achetait les biens et
services pour au moins quatre-vingts pour cent (80 %) en proportion ici à Baie-Comeau. Alors
nous croyons qu'avec l'arrivée de Toulnostouc, ça ne va que s'accroître.

935 Évidemment, l'élément déclencheur là-dedans aussi qui pourrait amener des choses
nouvelles, c'est l'entente Pesamit 1999. L'entente Pesamit 1999, deux (2) points que je retiens,
des points économiques évidemment, qu'il y a douze point cinq pour cent (12,5 %) de la main-
d'œuvre qui va provenir, qui va être autochtone. Nos entreprises ici ont déjà des gens
autochtones dans leurs entreprises, et je pense que ça va juste être une continuité, cette
940 incitation-là, je vous dirais.

Le deuxième point qui est encore plus important je dirais, c'est le dix pour cent (10 %) de
contrats réservés aux entreprises autochtones. Et là, là-dedans, nous voyons, au niveau de la
communauté d'affaires de Baie-Comeau, des opportunités intéressantes. Nous croyons que,
945 considérant la proximité de Baie-Comeau puis des liens qui sont en train de se tisser avec la
communauté de Betsiamites, nous croyons qu'avec notre expertise, nous pouvons amener aux
nouvelles entreprises naissantes de Betsiamites des choses qui leur permettraient justement
d'aller encore plus loin, puis de faire en sorte qu'ils tirent le maximum du projet.

950 Différents jalons ont été plantés pour favoriser ce rapprochement, je parle de
rapprochement entre les deux (2) communautés. Le dernier souper de la Chambre de
commerce de Baie-Comeau s'est fait à Betsiamites. Un poste au niveau du c.a. sera créé fort
probablement lors de notre prochaine assemblée du conseil d'administration.

955 Ensuite, dans le programme stratégie emploi-jeunesse, nous l'avons fait en partenariat
avec Betsiamites, donc il y avait vingt-cinq (25) emplois agréés dont cinq (5) de Betsiamites. Ça
a été fait avec eux. Et dans l'avenir, on regarde la possibilité de faire une étude sur la main-
d'œuvre avec les gens de Betsiamites.

960 Je passe tout de suite à mon deuxième point! La politique de centralisation des achats et
des opérations d'Hydro-Québec. Évidemment, ça, de plus en plus, et c'est des décisions
d'affaires qu'Hydro-Québec prend et à ce compte-là, nous comme gens d'affaires, on aimerait
pas que d'autres viennent se mêler de nos affaires. Mais par contre, nous croyons que ces

965 politiques de centralisation d'achats là viennent défavoriser nos entreprises de la région. Juste à
vous donner, on sait que les salaires ici sont dix-sept pour cent (17 %) plus élevés qu'ailleurs en
province. Donc c'est difficile de, je dirais, d'accoter les entreprises de Montréal qui nous
compétitionnent.

970 Alors ce qu'on croit nous autres, évidemment c'est qu'on veut pas nécessairement avoir
un monopole, mais je pense qu'on peut avec Hydro-Québec dégager des pistes de solutions qui
nous permettraient d'être compétitifs avec ces entreprises de Montréal, puis juste le fait de
centraliser à Montréal, c'est déjà pas bon pour nos entreprises. Parce qu'eux, c'est des relations
d'affaires, parce que les acheteurs sont à Montréal, ça fait que dans ce temps-là,
automatiquement il y en a une partie qui s'en va à l'extérieur de la région.

975 Alors là-dessus, je pense que notre tribune, ça va être la table des partenaires pour faire
le parallèle entre le comité de retombées économiques de la Toulnostouc, c'est une chose, mais
il y a la table des partenaires qui en est une autre. C'est les gens qui sont ici, la table des
partenaires, avec Hydro-Québec.

980 Alors là-dessus, on va mettre des efforts pour que nos entreprises soient
concurrentielles. On va faire notre part, mais je pense qu'Hydro a une petite part à faire.

985 Évidemment, je parle de centralisation d'achats, mais je veux vous parler aussi de
centralisation des opérations. Il y a certaines opérations qui ont été transférées soit à Montréal
ou à Québec ou à Chicoutimi, puis ça évidemment, c'est des emplois de moins. Alors si on veut
parler réellement de développement économique, bien, je crois qu'il faut s'attaquer à ces
choses-là. Puis si on veut centraliser, bien, je crois qu'on devrait commencer peut-être à penser
à centraliser à Baie-Comeau ou sur la Côte-Nord, pour faire en sorte que les emplois reviennent
990 ici, là. Parce que c'est ici qu'on développe l'hydroélectricité. Alors ça, c'était mon deuxième
point.

995 Mon dernier point, monsieur Rousseau vous en a parlé un petit peu, du comité de
retombées économiques de la Toulnostouc. Il y a la clause incitative de sous-traitance qui est
une très bonne chose. Je pense que ça, les entreprises de Baie-Comeau et de Sept-Îles en ont
profité dans SM-3, à la fin du contrat; donc il faut continuer dans la même direction, mais être
très vigilant pour pas justement qu'il y en ait qui déjouent le système puis qui fassent en sorte
que les retombées viennent pas réellement aux entreprises locales.

1000 Le dernier point qui est un sujet plus ou moins tabou, c'est le morcellement de contrats,
puis ça, le morcellement de contrats, j'insiste, je pense que le chemin d'accès, on parle d'un
contrat d'une envergure d'environ trente millions (30 M\$), bien, je pense que si on divise ce
contrat-là en cinq (5), ça fait des contrats de six millions (6 M\$), il y a au moins sept (7)
entreprises de la région de la Côte-Nord qui sont capables de faire ce genre de contrat là, cette
1005 envergure de contrat là.

1010 Alors il m'apparaît qu'il serait important qu'Hydro fasse un bout de chemin vers les entreprises de la Côte-Nord, puis favorise autrement dit, rester ça régional puis y aller avec nos entreprises, on est capable de le faire.

Bon, j'ai été un peu dur, mais je termine en vous disant simplement que le projet est important pour les gens d'affaires de Baie-Comeau. Il doit se faire, puis nous l'attendons.

1015 Alors on va travailler avec Hydro-Québec pour que ça se concrétise. Merci.

PAR M. CLAUDE MARTEL:

Ça fait le tour.

1020 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1025 Merci. Moi, j'ai une question sur le morcellement de contrats! Vous avez parlé du morcellement des contrats, notamment celui de la route d'accès, mais est-ce que vous entrevoyez d'autres étapes ou d'autres types de travaux du projet où ce morcellement pourrait s'appliquer?

PAR M. MARCEL CADORET:

1030 Évidemment, il y en a sûrement d'autres. Mais c'est celui qu'on voit dans le plus proche avenir.

1035 Je pense que ça va être le travail du comité de retombées économiques de la Toulnostouc de justement identifier à l'avance qu'est-ce qui s'en vient, puis à partir de là, on pourrait dire, bon bien ça, on pense que ça peut se faire en région.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1040 Mais votre connaissance de la main-d'œuvre qualifiée de la région fait en sorte, est-ce qu'il y aurait d'autres types de travaux qui pourraient être, pour lesquels les entrepreneurs généraux pourraient participer en ayant des contrats morcelés?

PAR M. MARCEL CADORET:

1045 Bien, sûrement que vous avez, bon, on parle du chemin d'accès, il y a les travaux d'excavation qui vont se faire dans le chemin d'accès, mais il va y avoir d'autres travaux d'excavation qui vont se faire pour la centrale, etc. Je pense que – évidemment, peut-être que l'envergure des contrats va faire en sorte que ça va être, peut-être à un moment donné, je comprends qu'Hydro voudra pas morceler, mais il va y en avoir d'autres. Ça fait que ça, je
1050 pense que ça va venir au fur et à mesure de la progression du projet comme tel.

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

1055 Je voudrais juste, madame la Présidente, si vous me permettez, je voudrais juste compléter! C'est que c'est pas tant au niveau des compétences de nos entrepreneurs qu'au niveau de leur capacité de soumissionner sur des énormes contrats.

1060 On pense qu'en région, il y a des entrepreneurs qui ont des capacités intellectuelles et le potentiel de réaliser ces projets-là; le problème, c'est que quand le contrat est trop gros, ils peuvent pas soumissionner.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1065 C'est ce que j'avais compris.

PAR M. PIERRE ROUSSEAU:

1070 Mais pour avoir été présent dans les sept (7) dernières années sur le comité de retombées économiques de SM-3, c'est une des tâches principales du comité, à s'assurer que la partition des lots d'Hydro-Québec peut être d'une façon à permettre à nos entreprises de la région de mettre des prix sur des contrats.

1075 Bien sûr qu'il y a la logique aussi qui doit porter, quand on rentre en tunnel en particulier, dans les excavations des tunnels puis des conduites, ou qu'on fait une construction d'une centrale comme telle, les capacités définitivement à faire puis à morceler qui ne peut pas être d'une logique tout le temps facile à respecter ou facile à morceler, mais soyez certaine que de ce côté-là, la région est très active. On a une attention intéressante de la part d'Hydro.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1080 Et vous dites que dans le cas de SM-3, les deux (2) approches se réalisent ou sont exercées?

1085

PAR M. PIERRE ROUSSEAU:

1090 Oui, oui. Puis il y a eu des morcellements de contrats, il y a eu des lots qui ont été diminués, la clause de la sous-traitance a été justement mise en place de concert avec Hydro-Québec et le comité. Ça se faisait pas avant, on a imaginé une formule, Hydro-Québec nous a présenté une formule qui est acceptable, qui a été présentée aux communautés d'affaires de la région de la Côte-Nord, qui a été bonifiée puis qui a été acceptée, puis ça permet à la communauté autant des entrepreneurs que ceux qui vendent des services d'être présents sur ces projets-là, puis d'avoir des retombées importantes.

1095

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1100

Justement, pour que les entrepreneurs locaux réagissent suffisamment à temps pour soumissionner, est-ce que vous avez, avec l'expérience que vous avez vécue pour SM-3, est-ce que vous avez identifié un temps requis pour identifier le type de projets ou le type de travaux où ce serait utile de morceler les lots et d'annoncer d'avance à la région qu'il y a un type de travail qui s'en vient puis qu'il faut se préparer, ou si c'est relativement instantané?

1105

J'imagine qu'il y a un certain temps pour que les gens se préparent puis préparent vraiment des soumissions intéressantes?

PAR M. PIERRE ROUSSEAU:

1110

Exact. Bien, les personnes présentes sur le comité de retombées économiques, la Chambre de commerce, les CLD, les commissaires industriels, c'est leur tâche journalière d'informer nos gens du milieu de l'événement qui s'en vient.

1115

Donc on était, si on prend le comité de retombées de SM-3, les CLD Manicouagan étaient le point de tombée des contrats, si tu veux, OK, donc des documents pertinents ou soumissions. Donc on informait les gens, soit par fax, soit par téléphone, qu'ils s'en viendraient dans tel secteur, puis qu'à partir de telle date, les documents pourraient être consultés à notre point de travail, puis qu'éventuellement, les gens pourraient s'en procurer si au besoin, ils voulaient soumissionner, etc.

1120

Donc il y avait des actions proactives pour informer nos gens d'affaires.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1125

Est-ce que vous avez identifié un secteur ou un type d'activité où les gens n'ont pas eu l'information suffisamment tôt pour pouvoir mettre à contribution ou offrir leurs services, ou si ça a été vraiment fonctionnel à cent pour cent (100 %)?

1130

PAR M. MARCEL CADORET:

Peut-être juste pour revenir sur votre première question! La Chambre de commerce et différents partenaires ont engagé un agent de développement qu'une partie de son travail, c'est justement d'aller voir qu'est-ce qui s'en vient dans les contrats et d'aviser nos entreprises afin qu'elles soient justement au front quand c'est le temps.

1135

Ça répond un petit peu aussi à votre deuxième question. Dans le fond, on a quelqu'un qui va, je dirais, à soixante pour cent (60 %) de son temps, va justement être proactif pour aller chercher le maximum.

1140 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :**

Une sorte d'éclaireur! Cette personne-là, est-ce qu'elle est déjà engagée, oui?

1145 **PAR M. MARCEL CADORET:**

Oui, elle est présentement dans la salle.

PAR M. CLAUDE MARTEL:

1150 On peut vous la présenter!

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

Ça nous ferait plaisir.

1155

PAR Mme ISABELLE MELANÇON:

Bonsoir, Isabelle Melançon, agente d'information pour la maximisation des retombées économiques pour la grande région de la MRC de Manicouagan. Bonsoir.

1160

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

Vous avez fait mention, monsieur Cadoret, de la consolidation de vos relations d'affaires avec les groupes autochtones, avec la communauté autochtone. On a parlé de SM-3.

1165

Est-ce que vous avez expérimenté, à l'intérieur des comités, ce même genre de relations là avec la communauté de Uashat, est-ce que ça a donné des retombées intéressantes pour les deux (2) groupes?

1170

PAR M. MARCEL CADORET:

Bien, je peux pas vous dire vraiment, parce que moi, SM-3, j'étais pas ni dans le comité des retombées économiques, et nous n'avons pas fait d'affaires directement. Il y a quand même cent cinquante milles (150 mi) qui séparent les deux villes, Sept-Îles et Baie-Comeau, alors on l'a un peu moins vue passer, cette partie-là, la relation qui s'est établie entre Uashat Maniutenam et Sept-Îles et Baie-Comeau.

1180 **PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :**

Mais vous êtes pas au courant des expériences qui ont été faites avec la communauté d'affaires de Sept-Îles et la communauté autochtone?

1185 **PAR M. MARCEL CADORET:**

Oui, j'en ai entendu parler quand même. Il y a eu des expériences de tentées. Certaines, ça a bien marché; d'autres ça a moins bien marché, mais justement, je pense qu'on devra apprendre un peu de certaines erreurs qui ont été faites dans cette région.

1190

Puis les gens de Betsiamites savent aussi qu'il y a eu des choses qui ont été faites pas correctement, ça fait qu'ils nous le disent, ils disent, ça, ça a pas marché à Sept-Îles.

1195 Mais là, nous autres, on est peut-être mieux armé que l'étaient en 1994 ou 93 les gens de Sept-Iles Maniutenam Uashat pour faire face à la musique. Maintenant, on a une expérience, un vécu, alors ça peut nous être profitable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1200 Sur un autre plan, comment entrevoyez-vous le développement touristique que pourrait générer un projet comme celui de la Tournustouc? Vous abordez cette question dans le mémoire, j'aimerais vous entendre là-dessus.

PAR M. PIERRE ROUSSEAU:

1205

Comme étant, je dirais, un des éléments de l'offre dans le domaine touristique. C'est sûr que pour nous, un tel développement, là, c'est un parmi, je pense qu'on a peut-être sept (7) barrages chez nous, puis ce sera pas une situation bien particulière, là, il y aura pas un phénomène très particulier à cet endroit, comme on peut le voir à Manic-5, c'est un barrage à arches très important. Donc ça ne sera pas un produit d'appel, ça ne deviendra pas un produit d'appel, mais ça peut être ou ça peut devenir un produit à l'intérieur d'un chapelet, je dirais, de situations que les gens touristiques pourraient voir ou visiter ou être intéressés par le phénomène.

1210

1215 Parce que c'est tout de même intéressant que les travaux qui se font, donc dans la phase de travaux, il va certainement y avoir des visites organisées également, donc les gens peuvent venir en région voir un barrage réalisé, puis aller très près puis voir, parce que c'est tout de même pas bien loin, soixante-dix kilomètres (70 km), aller voir la réalisation comme telle dans sa phase de réalisation.

1220

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

Madame la Présidente, si vous me permettez, pour peut-être ajouter!

1225 L'autre aspect touristique dans notre mémoire, c'est bien sûr le fait que la route va être améliorée de façon considérable. Et on pourra facilement attirer un tourisme d'aventure pour la pêche, la chasse et la villégiature.

1230 Alors je pense que c'est quand même un aspect important pour une région comme la nôtre de profiter de ce genre de tourisme là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1235 Est-ce que les rapides sur la rivière Toulnostouc, les rapides particulièrement du Crans Serrés sont un élément qui pourrait susciter l'attrait de certains utilisateurs du territoire, certains touristes?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

1240 Alors comme je vous disais dans une autre vie, madame la Présidente, c'est identifié au schéma d'aménagement. On n'avait pas beaucoup de possibilité de les développer, maintenant on pense qu'on a la possibilité maintenant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1245 Et de quelle façon? Est-ce que vous pourriez être plus précis?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

1250 Vous comprendrez que le projet n'est pas encore élaboré. Par contre, tout ce qu'on souhaite, c'est que, comme Pierre le disait tantôt, on n'a pas beaucoup de produits d'appel. On a identifié, je vais vous donner un exemple, par exemple les naufrages de Phipps un petit peu plus loin dans notre MRC, au niveau maritime, maintenant au niveau de notre arrière-pays, on pense que ça peut être des projets intéressants.

1255

PAR LA PRÉSIDENTE:

1260 Merci.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1265 Vous parlez dans votre mémoire du bien-être des citoyens. Est-ce que vous estimez que toutes les mesures qui sont développées pour ce projet qu'on étudie présentement, les mesures environnementales, ce serait important qu'elles soient vulgarisées et qu'on en informe aussi les travailleurs?

1270 Je sais que pour le projet Sainte-Marguerite-3, par exemple, il y a eu de l'information qui a été donnée aux travailleurs sur les considérations autochtones.

1275 Est-ce que les considérations environnementales, ce serait important aussi qu'on fasse de l'éducation ou de l'information, pour que tous soient mis à contribution dans la protection de l'environnement sur le chantier?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

1280 Bien sûr, on ne peut pas être contre la vertu, madame Journault! Par contre, vous avez raison par exemple sur le point que plus on donne d'informations aux gens, mieux ils sont outillés pour pouvoir travailler correctement.

1285 Alors je pense que c'est oui, c'est intéressant. Par contre, il faut dire aussi que la région a participé quand même à l'élaboration du projet depuis le début avec la table d'information et d'échange.

1290 Donc nous, le milieu, nous avons des ressources qui nous étaient fournies pour justement vulgariser l'ensemble de ce projet-là et des impacts environnementaux. Alors on a quand même un bon bout de fait, madame la Commissaire, sur ce bout-là, à cause justement de la table d'information et d'échange.

Maintenant, ça nous empêche pas bien sûr, s'il y a d'autres gens qui veulent être informés, je pense qu'il est normal et important qu'ils le soient.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1295 Comment s'articulerait cette information-là, comment vous entrevoyez ça?

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

1300 C'est probablement votre question à deux cent piastres (200 \$)!

1305 J'ai pas pensé comment ça pourrait être fait. Moi, où j'étais préoccupé, c'est au moment où on a eu la table d'information et d'échange, j'étais préoccupé à savoir que le vocabulaire et les mots employés convenaient à notre région, pour que les gens puissent être à l'aise avec cette formulation-là.

Maintenant, si on doit aller plus loin, moi, je pense que le modèle est là avec la table d'information et d'échange.

PAR M. PIERRE ROUSSEAU:

1310 Madame la Présidente, ça va être un des volets, je dirais peut-être pas pour le grand public, mais ça va être un des volets qui va être couvert par la future table des retombées

1315 économiques, dans le sens de donner plus d'informations sur l'évolution du projet, sur les impacts positifs de l'évolution du projet; s'il y a des impacts négatifs, sûrement qu'on va les énoncer également.

Donc sur la table des retombées économiques de la Toulnostouc, ça va être un des volets qui va être couvert.

1320 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors messieurs Cadoret, Martel, Rousseau et Gagné, je vous remercie beaucoup pour cette présentation.

1325 Nous allons faire une pause de quinze (15) minutes et nous vous revenons par la suite.

—————
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1330

**REPRISE DE LA SÉANCE
CHRISTIAN BEAUDOIN**

1335

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'inviterais monsieur Christian Beaudoin à venir nous présenter son mémoire.

1340

Monsieur Beaudoin bonsoir.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Bonsoir mesdames. Ça va contraster un petit peu!

1345

LECTURE DU MÉMOIRE

Je voudrais vous remercier de m'avoir écouté, mesdames les Commissaires et Présidente, et si je me suis donné la peine de venir ici pour vous dire tout ça, c'est qu'en tant que père de famille, je suis très écologiquement inquiet pour l'avenir de mes enfants.

1350

Ça met un terme.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1355

Monsieur Beaudoin, je vous remercie pour votre témoignage. On a quand même des questions à vous poser, en fait poursuivre un peu l'échange sur vos propos.

1360

Vous êtes préoccupé particulièrement par le fait qu'Hydro-Québec propose un débit de trois mètres cubes-seconde (3 m³/s) dans la zone entre la centrale et le barrage.

Est-ce que vous, vous avez une proposition différente à faire, est-ce que vous vous êtes penché là-dessus?

1365

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Moi personnellement, je suis seulement un technicien de la faune, je suis pas très familiarisé avec leurs belles formules, là.

1370

Si je regarde seulement le petit tableau qu'ils nous ont proposé, la seule chose que je peux dire, c'est que quand il y a trois mètres cubes-seconde (3 m³/s), tu as une superficie d'habitat qui varie autour de sept cents mètres carrés (700 m²). Quand tu augmentes à dix mètres cubes-seconde (10 m³/s), tu as huit cents mètres carrés (800 m²). Ça fait que là, tu as cent mètres carrés (100 m²) de plus d'habitat. Si tu vas à vingt mètres cubes-seconde (20 m³/s), tu tombes à neuf cents mètres carrés (900 m²) d'habitat propice de superficie d'habitat.

1375

Le calcul qu'ils ont pris pour avoir le résultat, ils l'ont fait à partir du fait qu'ils ont considéré que les ombles de fontaine étaient seulement au stade adulte dans la rivière. Ça fait que c'est pas compliqué, une truite adulte, ça vit dans un lac, donc la vitesse d'un lac c'est zéro.

1380 Ça fait que si on tient compte du cycle complet de l'espèce, c'est-à-dire qu'on inclut que l'œuf se développe dans le courant, que les alevins préfèrent un courant, que les tacons préfèrent un courant, mais là, on va mettre une vitesse; au lieu que ce soit zéro, il va y avoir une vitesse. Ce serait peut-être ça qu'il faudrait qu'on fasse, puis on arriverait à une réponse, je suis sûr que ce sera pas trois mètres cubes (3 m³/s).

1385

Mais moi, je peux pas vous le dire, j'ai pas les compétences pour contre-expertiser.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1390 Advenant que le projet se réalise, comment souhaiteriez-vous, quel mécanisme voudriez-vous qui soit mis en place pour vous rassurer de ce côté-là?

Ou est-ce que vous souhaitez que la question du débit réservé soit réglé en tout premier lieu, que vous soyez rassuré...

1395

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

J'espère.

1400 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

... ou si des ajustements pourraient être apportés ultérieurement à la suite d'un suivi qui serait exercé dans des zones, dans des sections de la rivière qui sont plus préoccupantes à vos yeux?

1405 **PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

Un suivi, moi, en tout cas, je crois pas, tu sais, il peut tomber juste suffisamment d'eau pendant quatre-cinq (4-5) ans, qu'on a des belles conditions, que tout est beau, tout paraît bien, puis là, on laisse ça là, on dit, il y a pas de problème. Puis deux-trois (2-3) ans après, la situation change, il fait plus chaud, la température monte, les poissons meurent, ou il fait plus froid l'hiver, puis il y a pas assez de fosses dans les petites piscines qu'on veut recréer au lieu d'avoir une rivière, il faut quasiment que ce soit toujours suivi.

1410

1415 C'est ça qui avantage finalement, c'est que c'est tout le temps en territoire éloigné, il y a à peu près pas personne qui va là, ça fait qu'il y a à peu près pas personne qui va rien voir. C'est ça qui m'inquiète un peu.

1420

Puis je me dis que s'il y a un suivi qui devrait être fait, il faudrait que ce soit les ministères qui aient les moyens de faire un suivi, pas le promoteur, qu'il faut se fier sur le promoteur qui va venir nous dire, je m'excuse, on n'aurait pas dû faire ça, ça a causé des torts, on va réparer!

1425

Je suis un petit peu sceptique, même si c'est notre société d'État, qu'ils veulent pas nous cacher certains petits problèmes mettons. Mais j'aurais la conscience plus tranquille si ça serait ceux qui gèrent l'environnement et la faune qui s'occuperaient de gérer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1430

Mais dans la mesure où un suivi serait exercé par le promoteur et que des comptes seraient faits à une table, une table de partenaires du milieu, où seraient présents les utilisateurs du milieu, est-ce que ça serait pas une solution qui pourrait être intéressante pour vous?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1435

Moi pour ma part, là, je me suis investi à fond là-dedans à titre bénévole, je ferai pas du bénévolat toute ma vie. J'ai une vie à gagner, j'ai des enfants, puis j'ai une famille, je serai pas là pour voir si tout va bien toute ma vie.

1440

Je me dis que cette rivière-là qui a treize point sept kilomètres (13,7 km), c'est une rivière, puis elle devrait avoir ce qu'il faut pour demeurer une rivière. Et puis c'est pas trois mètres cubes-seconde (3 m³/s) qui va faire en sorte que cette rivière-là va demeurer selon moi, puis en tout cas, j'espère qu'on va réviser le trois mètres cubes (3 m³/s).

C'est ce que je pense.

1445

PAR LA PRÉSIDENTE:

1450

Et plus tôt, vous disiez que c'est un endroit qui va être peu accessible, mais en tout cas, si je ne m'abuse, là, le territoire va être davantage accessible, serait davantage accessible à la suite de la réalisation de ce projet-là, donc amènerait, j'imagine, plus d'utilisateurs ou en tout cas, plus de curieux dans le coin?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1455

Bien, le chemin va être très beau jusqu'à la centrale, je sais pas si le chemin de la centrale à la digue va longer la rivière. Si c'est le cas, ce que vous dites m'apparaît très très intéressant, ça va pouvoir être vu de visu, mais si le chemin longe pas la rivière, on le verra pas, il n'y a pas personne qui va le voir, à moins de vouloir aller le voir, puis prendre les moyens.

1460

PAR LA PRÉSIDENTE:

1465 Mais dans le mesure où il y aurait une ouverture plus grande qui serait faite sur justement le territoire, donc un accès peut-être encore plus facile dans le futur à la rivière, est-ce que vous pensez pas que ça pourrait être opportun justement qu'il y ait un comité de suivi où participeraient les utilisateurs du milieu?

Il faut voir ça dans une situation qui va évoluer et non pas dans une situation statique.

1470 **PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

Moi, j'aimerais mieux qu'on soit pas obligé un jour de refaire ce qu'on a brisé, puis qu'au lieu, bien, qu'on mette le petit peu de plus pour conserver ce qu'on a. C'est comme ça que je le vois.

1475

On pourra toujours vous mettre un beau comité, sûrement que c'est ça qui va se produire, là, mais je remarque, je sais pas qui va siéger sur ce comité-là, mais à part moi qui a posé des questions sur l'environnement, ça n'a pas l'air à préoccuper beaucoup de monde.

1480

Je me demande si les gens qui vont être là vont être vraiment préoccupés. Je le souhaite qu'un jour qu'il y ait plus de gens préoccupés par l'environnement et les espèces qui vivent dans nos rivières.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1485

Vous nous avez parlé dans votre mémoire, monsieur Beaudoin, de l'importance de maintenir un certain débit X non déterminé, en tout cas...

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1490

Entre dix (10 m³/s) vingt (20 m³/s), mettons.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1495

Une hypothèse que vous présentez. Vous souhaiteriez que ce débit-là, qu'il y ait un débit tout au moins pendant la période aussi de remplissage du réservoir.

Pouvez-vous nous indiquer quels seraient les avantages de maintenir un débit aussi pendant la période de remplissage du réservoir ou pendant la construction, là?

1500

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1505

Bien moi, je me dis, c'est tout ce qui va lui rester de naturel à cette rivière-là, une petite crue qui va être engendrée par les tributaires secondaires.

1510 Ça fait que je me dis, pourquoi enlever le trois mètres cubes-seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), parce que les petits tributaires qui coulent dans la rivière Toulnostouc sont en crue pendant – on dit qu'il y a assez d'eau, selon nos calculs, pour que ces tributaires-là fournissent apparemment de l'eau pendant trois (3) semaines - mais on nage dans la théorie, là!

1515 Pourquoi pas laisser passer trois mètres cubes-seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$)? Une rivière, c'est habitué d'avoir des crues le printemps. C'est peut-être la dernière qu'elle va avoir, celle-là, pourquoi pas lui laisser son trois mètres cubes ($3 \text{ m}^3/\text{s}$)? Pourquoi l'enlever? Je comprends pas. C'est un débit minimum.

1520 On essaie de s'entendre sur trois mètres cubes ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), mais on veut pas le laisser passer pendant la période de remplissage. Je sais pas, j'ai de la misère un peu avec ça.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1525 La période de remplissage serait plus longue que trois (3) semaines, suite à la modification qui a été fournie par Hydro-Québec, simplement à titre d'information.

1530 Maintenant, au niveau du benthos, des organismes benthiques qui vivent et qui pourraient alimenter les truites en présence, est-ce que vous estimez qu'il est important de maintenir un certain débit pour que ces organismes-là puissent survivre pendant la construction?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1535 Effectivement, je trouve que c'est ce qui va apporter de la nourriture, c'est l'eau qui va couler. Si les rivières s'enrichissent surtout le printemps, lorsqu'il y a des crues, parce qu'il y a beaucoup de matières en suspension qui sont transportées, cette matière en suspension là va être consommée par les micro-organismes qui vivent dans le fond de la rivière et ensuite mangée par les truites.

1540 C'est sûr que si on laisse couler moins d'eau puis qu'il y a plus jamais de crue, bien, ce qui va couler va être moins riche, sûrement que ça va avoir des effets sur la croissance des poissons.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1545 Est-ce que vous avez une connaissance pratique de la rivière, est-ce que vous avez déjà pêché dans cette zone-là ou des amis?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1550 Moi, ce que je me suis fait dire, c'est que c'était une super belle rivière avec un bon potentiel de pêche. Mes connaissances m'ont pas dit cependant que ce potentiel-là venait du réservoir.

1555 Moi, j'ai toujours pris pour acquis qu'il venait de la rivière, là. Mais personnellement, j'ai jamais été – j'ai déjà circulé sur ses abords, parce que je me suis déjà rendu au lac Sainte-Anne, mais j'ai jamais vraiment été pêcher sur cette rivière.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1560 Puis en termes d'informations au public ou aux utilisateurs, comment vous voyez ça, le fait que le brochet, entre autres, pourrait, dans une certaine partie de la rivière, subir une augmentation de la concentration du taux de mercure pendant les premières années, tout au moins de la réalisation du projet, l'information au public pour les questions de consommation? Est-ce que vous avez pensé à cet aspect-là?

1565

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1570 Le brochet en partant sur la Côte-Nord, c'est pas une espèce qui est très très prisée. Ça l'est surtout des gens de l'extérieur, de la région de Montréal qui sont venus habiter ici, qui vont peut-être aller pêcher le brochet. Proportionnellement, je pense que cette espèce-là, elle a un moins grand intérêt au niveau des sportifs.

1575 Il n'en demeure pas moins par exemple que ceux qui le pêchent, il faudrait qu'ils soient bien informés de l'augmentation du taux de mercure dans ces poissons-là.

1575

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beaudoin, on vous remercie beaucoup pour votre témoignage.

1580 **PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

Merci madame. Bonne soirée.

1585

CONSEIL RÉGIONAL DE LA FAUNE

PAR LA PRÉSIDENTE:

1590 Alors maintenant, j'appellerais le Conseil régional de la faune et monsieur Réal Goulet.

PAR M. RÉAL GOULET:

Bonsoir madame la Présidente et mesdames les Commissaires.

1595 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir monsieur Goulet.

1600 **PAR M. RÉAL GOULET:**

Je suis Réal Goulet du Conseil régional de la faune. Je viens émettre mon opinion en tant que représentant du Conseil.

1605 Au niveau des retombées économiques, je crois que c'est un développement qui est un des plus prisés dans le moment, vu la situation économique qu'on vit dans la région.

On a un chemin qui va se construire avec une centrale à cent kilomètres (100 km) de Baie-Comeau, je crois qu'au niveau économique, c'est vraiment quelque chose d'indispensable.

1610 Puis au niveau des impacts, vu que je suis un utilisateur du secteur de la rivière du lac Sainte-Anne et de la rivière Toulnostouc, on a à partager des opinions qui sont différentes d'une personne à l'autre, puis il y a des pour et des contre. Mais on a la chance d'émettre nos opinions, puis je crois que c'est une bonne occasion de le faire, puis les gens sont invités, et c'est bon d'en profiter aussi.

1615 Ça fait que je remercie, moi, le BAPE et les représentants d'Hydro-Québec de nous avoir permis à tous et chacun de se présenter et faire valoir nos droits et opinions au niveau régional, autant dans les développements futurs qui auront lieu sur la rivière Sault aux Cochons et Portneuf et Betsiamites, ainsi que Toulnostouc.

1620 Je crois que dans l'ensemble des impacts, il y a des impacts très peu négatifs, vu qu'il y avait déjà sur la section de la rivière Toulnostouc un barrage qui existait depuis cinquante (50) ans, qui est rendu désuet aujourd'hui, et avec l'amélioration de la construction d'une nouvelle centrale qui va produire de l'électricité et qui va développer une économie régionale, je crois qu'il
1625 faudrait pas s'en passer.

Et l'Hydro-Québec, avec toutes les expertises qu'ils ont de faites à date dans l'ensemble environnemental, je ne crois que les gens qui voient des choses qui pourraient être si négatives pourraient les laisser pour compte et ne pas s'en préoccuper. Vu l'ensemble de chasseurs et de
1630 pêcheurs qui utilisent le secteur du lac Sainte-Anne et de la rivière Toulnostouc et ses environs, je crois que s'il y a quelque chose qui se produit et qui est si néfaste au niveau de la nature et de la faune, on sera là pour les aviser.

1635 C'est sûr qu'il y a des gens qui sont payés pour faire ce travail-là, peut-être qu'ils passent par-dessus des choses qu'ils ne veulent pas voir, mais on est là comme des chiens de garde pour les aviser et dire, écoutez un peu, ce qui se produit là n'est pas correct. Puis je crois qu'ils sont assez réceptifs pour accepter qu'on leur dise qu'il y a des choses qui sont négatives.

1640 Dans les Crans Serrés actuellement, d'après ce qu'on connaît, il n'y a pas de frayères qui sont dans ces crans-là. C'est des chutes qui sont inaccessibles en canot, c'est trop dangereux. Il y a des endroits à partir des Crans Serrés en descendant la rivière vers le bassin de Manic-2 qui sont utilisables en canot et en véhicule moteur par des embarcations, et en haut du barrage existant de la Toulnostouc.

1645 Sur la construction d'une nouvelle centrale, ce que je verrais qu'il serait bien de faire, c'est de valoriser la rivière avec ces nouveaux aménagements là et augmenter le potentiel de développement économique et touristique.

1650 Au niveau de la centrale, on sait qu'il y aura des inondations qui seront faites à l'état naturel, à la suite de la construction de la centrale, mais il y a des développements qui pourraient être rajoutés au niveau de l'entretien de la rivière par des nettoyages de berges et ainsi de suite, et améliorer la rivière de façon à ce qu'elle soit plus utilisable dans des endroits où actuellement, il y a déjà du bois d'échoué dans les rives de la rivière existante, en haut de l'ancien barrage.

1655 Ces étendues de bois flottant qui ont échoué sur le bord des rives pourraient être récupérées et utilisées soit d'une certaine façon pour en faire une utilisation qui pourrait être possiblement commerciale et nettoyer aussi la rivière en même temps, et la garder de cette façon-ci.

1660 Je pense qu'on pourrait se servir de la rivière Toulnostouc, puis en être fier, même s'il y aurait une nouvelle centrale qui serait construite dessus, et qu'il y aurait un aspect visuel au niveau de cette construction-là qui serait beaucoup plus acceptable au niveau régional que qu'est-ce qu'on voit actuellement.

1665 Le peu d'étendue d'eau inondée qu'il y aura avec la nouvelle centrale qui est de vingt kilomètres carrés (20 km²), dans le secteur de montagne où il se trouve, je ne crois pas que l'impact au niveau biologique soit dommageable.

1670 Ça fait qu'en tant que représentant, moi, on approuve c'est-à-dire cette construction de barrage, et j'invite aussi les chasseurs puis les pêcheurs du secteur à être en garde s'il y a quelque chose de néfaste pour la faune et la flore, d'en parler, puis il y aura sûrement des personnes qui seront à l'écoute, de ces situations-là, et remédier aussi à ces dommages qui pourraient être causés par une maladresse quelconque.

1675 Ça fait que c'est l'opinion que j'avais à émettre, moi, sur cette situation-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1680 Quelle serait, selon vous, la meilleure tribune pour justement recueillir les commentaires des utilisateurs du milieu?

PAR M. RÉAL GOULET:

1685 Bien actuellement, madame la Présidente, on a notre MRC qui est dans la région
immédiate où toutes les municipalités, l'ensemble des municipalités sont représentées par nos
élus municipaux qui, je crois, devraient être sur un genre de comité de surveillance et ainsi que
l'Hydro-Québec qui est un des majeurs employeurs de la région ici, à avoir un contrôle continu
de ces données-là qui pourrait avoir lieu.

1690

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parce que ce qui est prévu, en tout cas ce qu'on nous a donné comme information en
première partie de l'audience, c'est à l'effet qu'il y aurait un comité des retombées économiques,
1695 mais qu'il n'y aurait pas de comité de suivi environnemental.

Est-ce que vous seriez favorable à l'établissement d'un tel comité?

PAR M. RÉAL GOULET:

1700

Je serais entièrement favorable à ce qu'il y ait un comité ou même des gens qui
pourraient faire partie du comité actuel qui auraient une part de discussions et d'opinions de la
part des chasseurs et des pêcheurs à cette même table, qui serait un volet annexé à cette
proposition-là que vous présentez actuellement.

1705

PAR LA PRÉSIDENTE:

Juste avant vous, monsieur Beaudoin nous faisait part de ses inquiétudes quant au débit
réservé qui est proposé par Hydro-Québec dans la section qui est entre le barrage et la centrale
proposée, est-ce que vous avez des réserves par rapport à ce débit réservé?
1710

PAR M. RÉAL GOULET:

1715 Dans ce débit réservé, je crois qu'il y a eu une annexe dans les rencontres qu'on a eues
antérieurement, parce que j'ai suivi toutes les tribunes qu'il y a eues en majorité sur le projet de
la centrale, puis je crois qu'il y a eu quelque chose qui a été abordée en ce sens où on dit qu'il y
a des possibilités qu'on puisse augmenter le débit de trois mètres cubes-seconde (3 m³/s) à
quelques mètres cubes-seconde supplémentaires.

1720

Quand la centrale sera à son plein niveau d'eau, je crois qu'il y aura peut-être une facilité
d'augmenter cet écoulement d'eau là par ce débit réservé qui est figuré actuellement à trois
mètres cubes-seconde (3 m³/s).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1725

Est-ce que vous croyez qu'il serait intéressant que ce débit soit modulé dans le temps, c'est-à-dire que pendant les périodes où le poisson s'alimente davantage, le débit serait simulé, puis qu'il y aurait des crues qui permettent une meilleure alimentation du poisson?

1730 **PAR M. RÉAL GOULET:**

Ce débit-là sera augmenté lors de période de crues printanières, lorsque la centrale sera à sa pleine capacité de niveau. C'est sûr que si l'eau ne passe pas toute dans les turbines qui sont mises en place, le débit sera sûrement augmenté naturellement.

1735

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

C'est votre compréhension. Vous avez compris du projet qu'à tous les printemps, il y aurait une crue simulée?

1740

PAR M. RÉAL GOULET:

Oui.

1745 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :**

Est-ce que vous considérez que c'est important qu'il y ait une sorte d'augmentation au printemps justement des volumes d'eau dans la zone qu'on appelle à débit réduit, entre le barrage et la centrale? Ou si pour vous, un débit constant serait correct pour l'environnement? Qu'est-ce qui est le mieux?

1750

PAR M. RÉAL GOULET:

Le débit, quand le barrage sera à sa pleine capacité d'inondation, c'est sûr qu'il y aura une augmentation de déversement d'eau par les portes d'évacuation d'eau, qui est tout à fait à chaque centrale de production d'hydroélectricité.

1755

On ne peut pas tout emmagasiner l'eau sans avoir un débordement à un moment donné. Puis dans la section des Crans Serrés, à la base des Crans Serrés, le brochet reste à la base des Crans Serrés, parce qu'il peut pas monter dans ces chutes-là. Puis en haut du barrage existant du lac Sainte-Anne, ce qu'on retrouve de ressource halieutique, c'est la truite qu'on retrouve dans toutes nos rivières et lacs dans ce secteur.

1760

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

Et à quelle période vous croyez que cette augmentation de débit se produirait?

1765

PAR M. RÉAL GOULET:

1770 Cette augmentation de débit va se produire dans la période du mois d'avril et mai où il y aura un déversement supplémentaire d'eau à partir de la centrale pour une période, je pourrais pas dire à quelle période, mais on n'emmagasinera pas totalement toute l'eau qu'il y aura dans ce secteur-là.

1775 Parce qu'avec la construction, d'après ce que j'ai pu faire l'évaluation dans l'écoulement d'eau qui va passer par les turbines, il va y avoir un surplus d'eau automatique qui va sortir par l'évacuateur de crues.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1780 Et pendant le remplissage du réservoir, est-ce que vous estimez que c'est important de maintenir un certain débit dans cette zone-là?

PAR M. RÉAL GOULET:

1785 Oui. Il va y avoir sûrement un débit, parce que durant tout le temps de la construction de la centrale, il va continuer à couler de l'eau dans ce secteur-là. On n'arrêtera pas l'eau de couler, elle va continuer de couler pareil.

1790 Puis un coup que la centrale sera remplie, je crois que l'évacuateur de crues continuera à assumer son travail comme il est prévu à l'état naturel.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1795 Et le suivi environnemental, est-ce que vous avez évalué une période de temps où ce serait suffisant de faire le suivi ou si vous n'avez pas d'opinion sur cette question-là à l'heure actuelle?

1800 Est-ce que ça devrait être limité dans le temps ou être modulé dans le temps, se poursuivre pendant combien d'années?

PAR M. RÉAL GOULET:

1805 Je crois que c'est une situation où on devrait avoir continuellement des gens sur un comité semblable pour faire un genre de surveillance et de suivi au niveau environnemental.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1810 Est-ce que le secteur de la rivière entre la centrale et le nouveau barrage est très utilisé à l'heure actuelle, à votre connaissance? Est-ce qu'il y a plusieurs utilisateurs qui se rendent là?

PAR M. RÉAL GOULET:

1815 Dans l'utilisation du secteur où se trouve les Crans Serrés, il n'y a pas personne qui en fait une utilisation actuellement, parce que c'est des endroits pratiquement inaccessibles. Lors de la crue des eaux, il n'est pas question d'aller dans ces secteurs-là.

1820 Puis d'accès à cette section-là, il y en a par la partie d'en bas, je crois que monsieur Gagné l'avait souligné tout à l'heure, ça n'a jamais été utilisé ou même exploité par quelque personne que ce soit dans les Crans Serrés comme tel.

Les Crans Serrés sont là depuis des millénaires, puis ce sera toujours là, mais ce qui arrive, c'est qu'il serait bon de garder un débit d'eau continu dans cette section-là pour alimenter le poisson qui pourrait s'y trouver.

1825 Mais on retrouve le brochet, comme je vous disais tout à l'heure, seulement à la base des Crans Serrés, à la sortie du lac Fléché et dans la rivière Toulnostouc en venant vers le barrage de Manic-2, dans la Manicouagan en descendant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1830 Alors monsieur Goulet, on vous remercie pour votre présentation.

PAR M. RÉAL GOULET:

1835 Merci madame la Présidente et les Commissaires.

ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS EN VRAC DE BAIE COMEAU

1840 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on appelle l'Association des transporteurs en vrac de Baie-Comeau et monsieur Hubert Bourdages.

1845 Bonsoir.

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

1850 Bonsoir madame la Présidente, mesdames les Commissaires! Hubert Bourdages, président de l'Association des transporteurs en vrac de Baie-Comeau.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1855 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1860 **PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :**

Monsieur Bourdages, pourriez-vous nous parler un petit peu plus de la clause 50-50, qu'est-ce que c'est exactement, cette clause-là?

1865 **PAR M. HUBERT BOURDAGES:**

1870 La clause 50-50, ça nous permet de faire cinquante pour cent (50 %) du transport de matières en vrac. Mettons que sur le chantier, si l'entrepreneur, tout le transport qui se fait sur le chantier, les camionneurs-artisans ont cinquante pour cent (50 %) de ce transport-là qu'ils peuvent transporter, puis les entrepreneurs en ont cinquante (50 %).

Maintenant, s'ils ont besoin de dix (10) camions, bien, il y en a cinq (5) à l'entrepreneur, puis cinq (5) aux camionneurs-artisans.

1875 **PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :**

Est-ce que le morcellement des contrats, est-ce que ça vous touche, cet avantage-là que les entrepreneurs de la région veulent profiter?

1880 Est-ce que ça vous affecte, est-ce que ça vous touche d'une façon ou d'une autre?

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

1885 Bien, je dirais, moi, pour tout le transport, ça nous touche, tout ce qui est transport en vrac. Toutes les autres choses nous touchent pas.

Mais tout ce qui est transport de matières, ça nous touche. C'est là-dessus qu'on veut avoir notre cinquante pour cent (50 %).

1890

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :

OK.

1895

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

Vous êtes camionneur, mais vous êtes aussi probablement des utilisateurs du territoire?

1900 **PAR M. HUBERT BOURDAGES:**

Bien, je suis de Baie-Comeau.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1905

Pêcheur?

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

1910

Pêcheur, oui.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1915

Est-ce que les gens, d'après vous, sont sensibilisés aux questions environnementales, parce que les camionneurs - oui, particulièrement, là?

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

1920

Oui, oui, on est sensibilisé à ça, c'est sûr. On est surtout sensibilisé, par exemple, à nourrir nos familles, pas juste de poisson, naturellement!

Mais c'est sûr qu'on est d'accord, l'environnement, il faut y faire attention, là. On est sensibilisé à ça, mais on a surtout besoin de travailler.

1925

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

Justement, est-ce que vous croyez qu' il y a des mesures particulières – les mesures qui sont proposées par Hydro-Québec pour protéger l'environnement dans ce cas-ci, est-ce que vous en avez pris connaissance?

1930

Est-ce que les gens, à votre connaissance, considèrent que le projet qui est proposé, qui est à l'étude devant cette Commission-là, répond aux normes environnementales, aux exigences de protection de l'environnement, selon votre perception des choses?

1935

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

De ce que j'ai vu du projet, oui. Je trouve qu'ils ont bien fait les choses quand même, là. C'est bien fait, oui.

1940

Ils ont fait attention à ça, à l'environnement, puis ils veulent former des comités un peu pour les à-côtés de ça pour que le monde protège l'environnement, puis qu'ils suivent ça. Des comités de suivi.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1945

Et du côté des camionneurs, est-ce qu'il y a des mesures particulières qui sont prises maintenant pour la protection de l'environnement ou si ça s'est toujours fait de la même façon; il y a pas de mesures plus importantes pour la protection de l'environnement qu'avant?

1950

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

Non, il y a pas de quoi de plus important. C'est seulement, c'est comme c'est d'habitude, il y a pas de changement là-dessus comme tel. On passera pas plus dans les ruisseaux puis dans les cours d'eau, il y a des calvettes, comme on dit, puis tout ça. Il y a rien de changé là-dessus, là.

1955

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

Donc c'est suivant les plans qui sont faits par Hydro-Québec, déjà les instructions sont données pour éviter d'aller dans les milieux aquatiques ou de faire des interventions qui pourraient nuire à l'environnement?

1960

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

1965

C'est en plein ça.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

Donc vous avez pas besoin d'instructions particulières, c'est déjà inclus dans le plan, dans les projets?

1970

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

C'est ça, en plein ça.

1975

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

1980

D'accord, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

À l'heure actuelle, est-ce que l'activité dans la région est telle que les gens que vous représentez sont inactifs ou sont moins actifs?

1985

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

1990 Ils sont moins actifs c'est sûr, parce que depuis cinq (5) ans environ, c'est sûr qu'on parle de taxes qui baissent, la Reynolds qui coupe, ça coupe partout, donc il y a moins de réparation de rue, les gars travaillent pratiquement pas, comparé à – c'est deux (2) fois moins d'ouvrage depuis les quatre-cinq (4-5) dernières années.

1995 Nos camionneurs travaillent deux (2) fois moins que les années avant. Ça fait qu'il y a un gros manque à gagner pour nos camionneurs; comme on dit, ils tirent le diable par la queue, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2000 Et un projet comme celui-là a une fin, il a un début mais une fin; Hydro-Québec parle de cinq (5) ans à peu près pour le réaliser, est-ce que c'est suffisant pour vous, est-ce que vous espérez autre chose après?

2005 Comment vous réagissez avec le fait que des projets comme ceux-là ont une durée de vie limitée? C'est pas l'exploitation par la suite qui va vous donner, un ouvrage hydroélectrique comme celui-là qui va vous donner du travail, du pain et du beurre sur votre table, comment vous entrevoyez ça?

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

2010 Bien, c'est sûr que le projet qu'on a là, on va commencer par mettre du beurre dessus, parce que notre pain est sec à date. Ça va beaucoup aider.

2015 C'est sûr qu'il y a une fin, mais ça va nous avoir aidés grandement en tout cas à se stabiliser, puis on espère bien qu'Hydro-Québec nous laissera pas tomber non plus. Après ça, il va sûrement y avoir d'autre chose, puis il va y avoir d'autres compagnies, d'autres usines ou quelque chose, qu'on s'attend à ce qui va se créer dans la place.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2020 D'accord, je vous remercie, bonsoir.

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

Merci beaucoup.

2025

COMITÉ DE SURVIE DES TRAVAILLEURS DE LA CÔTE-NORD

PAR LA PRÉSIDENTE:

2030

Le Comité de survie des travailleurs de la Côte-Nord et monsieur Armand Lapierre!

Bonsoir monsieur Lapierre.

2035 **PAR M. ARMAND LAPIERRE:**

Bonsoir madame la Présidente, mesdames les Commissaires, Armand Lapierre, président du Comité de survie de la Côte-Nord.

2040 Ce soir, je désire présenter un mémoire concernant le projet de construction de la centrale hydroélectrique de la rivière Toulnostouc par Hydro-Québec.

LECTURE DU MÉMOIRE.

2045 Puis l'autre bout, c'est nos buts, comme vous avez pu voir, puis c'est ça qu'on voulait présenter comme mémoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2050 Je vous remercie monsieur Lapierre. J'aimerais savoir, vous dites que vous existez, vous êtes incorporés depuis le 10 mai 2000, est-ce que je pourrais connaître les motifs qui ont incité à la mise sur pied de votre Comité de survie des travailleurs?

PAR M. ARMAND LAPIERRE:

2055 Lorsque j'ai vécu SM-3, j'ai travaillé quatre (4) ans à SM-3, puis j'ai vu le 12-12 arriver de l'extérieur, bien, pas pour prendre nos places, mais même, j'irais même jusque là, parce que si on prend des compagnies, comme j'ai l'exemple ici, le pourcentage est trop fort un peu pour ceux-là de la région.

2060 Mais il vient un temps que le syndicat est plus capable d'aller jusqu'au bout, il vient avec les mains attachées, c'est pour ça qu'on demande à Hydro-Québec, nous autres, que ses appels d'offres, qu'il soit écrit, qu'il soit local. Parce que quand on arrive avec le 12-12, le syndicat est pas capable de le tasser.

2065 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est quoi ça, le 12-12, expliquez-moi ça?

2070 **PAR M. ARMAND LAPIERRE:**

2075 C'est un gars qui a travaillé quinze cents (1500) heures pour la même compagnie durant ses derniers vingt-quatre (24) mois. C'est pour ça qu'ils rentrent 12-12 pour la compagnie, ça veut dire que la compagnie peut les emporter d'une autre région, puis l'autre région n'est pas capable de parler.

Comme il va partir du monde de 12-12 de Québec puis de Chicoutimi, ils s'en viennent ici, puis ils vont travailler, puis nous autres, on va rester chez nous. On n'est pas capable de les tasser.

2080

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc, je sais qu'en première partie d'audience, vous étiez venu poser quelques questions à Hydro-Québec, et le fait que la réponse d'Hydro-Québec qui avait été faite à ce moment à l'effet qu'il y avait un représentant des travailleurs qui était un représentant de la FTQ, ça semblait pas vous convenir. Est-ce que vous pourriez un petit peu nous expliquer pourquoi ça vous convient pas?

2085

Pourquoi vous souhaitez avoir une place au sein du comité des retombées économiques?

2090

PAR M. ARMAND LAPIERRE:

C'est certain que le comité de survie a été fondé pour ça, pour pouvoir être assis à la table et pour voir ce qui se passe. Parce que c'est encore les mêmes retombées économiques qu'il y avait à Sept-Îles, il s'est passé des anicroches à quelque part, puis l'employé n'a pas été capable de parler là-dessus. C'est pour ça que là, on s'est pris en main, puis là, on a des appuis, beaucoup d'appuis des MRC, les conseils de bandes, les maires de villes, des députés qui nous appuient à cent pour cent (100 %), on va dire, sur notre but de l'emploi local.

2095

2100

C'est pas juste la construction, c'est dans tous les corps, même en foresterie ou en camionnage.

2105

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Vous couvrez...

2110

PAR M. ARMAND LAPIERRE:

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2115

... un bassin plus large que le bassin de la construction?

PAR M. ARMAND LAPIERRE:

2120

Il y a pas de syndicat là-dedans, nous autres, c'est tout le monde.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On vous remercie monsieur Lapierre pour votre témoignage.

2125

REGROUPEMENT DES ENTREPRENEURS EN CONSTRUCTION DE LA CÔTE-NORD INC.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors il nous reste un dernier intervenant, c'est le Regroupement des entrepreneurs en construction de la Côte-Nord qui est représenté par monsieur François Désy.

2135

Après quoi, je ne sais pas s'il y a des gens qui se sont inscrits au registre des rectifications, on me dit que oui.

Alors après, j'inviterai les personnes qui se seront inscrites à venir faire leur rectification.

2140

Bonsoir monsieur Désy.

PAR M. FRANÇOIS DÉSY:

2145

Bonsoir mesdames. C'est avec plaisir que le Regroupement des entrepreneurs en construction vous présente ce soir un court mémoire, mémoire qui va rencontrer beaucoup de points qui vous ont été présentés ce soir. C'est pas un discours nouveau.

2150

Le Regroupement des entrepreneurs en construction de la Côte-Nord est un regroupement d'entrepreneurs en construction, d'entreprises fournisseurs de services et de biens.

2155

On représente actuellement, dans la région Manicouagan, pas loin de cinquante pour cent (50 %) des entreprises de construction. Et sur le territoire de la Côte-Nord, donc de Tadoussac à Havre-Saint-Pierre, on n'est pas loin, je vous dirais, de quarante pour cent (40 %) de l'ensemble des entreprises licenciées de la Régie du bâtiment sur la Côte-Nord, donc un regroupement qui est présent pour représenter les entreprises, tant au niveau des organismes intervenant dans l'industrie et aussi, pour aider les entreprises au niveau de toutes les institutions qui nous régissent.

2160

Ceci étant dit, le mémoire, à la lecture, comme vous avez pu le constater, est un mémoire principalement sur des données économiques au niveau de la main-d'œuvre. Ce qui peut paraître un peu paradoxal pour une association patronale, sauf qu'on sait très bien que les entreprises vont réussir à croître et à réussir avec le support des travailleurs. Donc on n'est plus dans les années où le patron était le patron, puis le travailleur était le pauvre travailleur. Je

2165 pense que c'est maintenant un mélange, un mariage des deux (2) qui fait qu'on a des réussites au niveau de notre industrie.

2170 La Côte-Nord a déjà été une région où le développement économique était fort et déterminant. Les grands centres et autres régions du Québec enviaient les gens de la Côte-Nord, considérant le niveau de vie et le salaire moyen qu'avaient les gens de la Côte-Nord.

2175 Cependant aujourd'hui, le tableau est beaucoup plus sombre. Les grands centres, les villes comme Montréal et Québec et autres régions ont pu profiter d'investissements majeurs, ont pu profiter de projets qui ont permis de développer et de garder une saine activité économique et sociale.

2180 Nous nous sommes basés sur les données de la Commission de la construction du Québec, donc organisme paritaire qui régit l'ensemble des lois et les réglementations dans l'industrie de la construction. La Côte-Nord, comme vous le savez, est un territoire qui a environ onze cents kilomètres (1100 km) linéaires, sur lequel on rencontre environ cent mille (100 000) habitants.

2185 Cependant Baie-Comeau, si on parle de la MRC de Manicouagan, de notre grande région, on parle peut-être de quarante mille (40 000) habitants sur cent vingt-cinq kilomètres (125 km). Donc comme Sept-Îles, deux (2) centres qui sont assez importants au point de vue activités sociales et économiques.

2190 Pour vous faire part un peu de données économiques, en 99 il y a eu quatorze virgule un pour cent (14,1 %) de diminution des heures travaillées en général dans le secteur construction. Des heures enregistrées dans le secteur génie civil, donc on parle de construction de routes et de grands travaux, c'est le recul de vingt virgule trois pour cent (20,3 %) par rapport aux autres secteurs. Le secteur industriel, lui, représente un recul de trois virgule huit pour cent (3,8 %). Mais j'attire votre attention sur le secteur génie civil dans lequel entre le projet de Toulnostouc.

2195 Le nombre de salariés actifs dans la construction, selon la région de domicile, donc on parle d'une région qui est la Côte-Nord, et j'exclus actuellement les salariés venant des autres régions, donc ce nombre-là a chuté de cinq pour cent (5 %) en 99. Le nombre de ces mêmes salariés a chuté de trente-deux pour cent (32 %) entre 90 et 99.

2200 Finalement, les deux (2) dernières statistiques sont intéressantes. Le nombre d'heures travaillées, donc enregistrées à la Commission de la construction, par les salariés de la région de la Côte-Nord, a diminué de quatorze virgule un pour cent (14,1 %) en 99.

2205 Donc directement, cette diminution d'heures enregistrées signifie une baisse de revenu et une baisse d'investissement au niveau des travailleurs et travailleuses dans notre économie, puis malheureusement, une réalité au niveau social, donc problème d'exode, problèmes familiaux, puis ne nous le cachons pas, problèmes de toxicomanie, d'alcoolisme et tout ce qu'on

rencontre, pas juste sur la Côte-Nord, mais un peu partout au Québec, lorsqu'on est touché par une baisse d'activités économiques importante.

2210

Entre 1990 et 1999, la diminution de ces heures travaillées des salariés de la construction de la Côte-Nord représente une diminution de trente virgule huit pour cent (30,8 %), puis de vingt-quatre millions de dollars (24 M\$) de salaires de moins de versés à des travailleurs et travailleuses de la Côte-Nord, donc vingt-quatre millions (24 M\$) de moins dans l'investissement régional.

2215

De ces données, il est important de souligner que les projets de SM-3 à Sept-Îles et Sacopan à Sacré-Cœur ont contribué à soutenir ces statistiques. Donc oublions SM-3, oublions Sacopan qui a eu lieu à Sacré-Cœur, on peut penser que nos statistiques auraient été dangereusement supérieures.

2220

Un projet comme celui de Toulnostouc pourrait insuffler un vent d'espoir et permettre une relance économique régionale. Nous comptons bien qu'Hydro-Québec saura écouter la table des retombées économiques afin que le morcellement des contrats ne soit pas restreint uniquement à la route, tel qu'entendu actuellement, mais au-delà de cela, car il est possible de le faire.

2225

Hydro-Québec mentionnait dans son argumentaire que certains contrats peuvent être difficilement morcelables; compte tenu de la complexité de la gestion, je vous dirais, il y a certains travaux mécaniques, d'électricité, plomberie qui peuvent facilement être morcelés, puis d'un certain côté, peuvent être plus facilement gérables par un chargé de projet, compte tenu que la durée des travaux de l'entrepreneur va être raccourcie, compte tenu de la portée de son contrat.

2230

L'autre avantage, c'est qu'au niveau du paiement des entrepreneurs, le contrat étant de plus courte durée, on sait que les montants retenus vont être libérés plus rapidement. Donc ça l'a un effet direct.

2235

Au surplus, le morcellement de contrats va permettre à des entreprises locales, comme monsieur Cadoret le mentionnait tantôt, de pouvoir soumissionner sur ces projets-là. Lorsqu'un projet est trop gros par rapport à une entreprise, c'est le problème de cautionnement, donc les compagnies cautionnent les entreprises de construction.

2240

Deuxièmement, ces entreprises-là n'ont pas nécessairement la main-d'œuvre, il en existe à l'extérieur, sauf qu'il y a une difficulté lorsque le contrat est serré, de réaliser dans des coûts qu'on pourrait prévoir lorsqu'on a une main-d'œuvre qui ne nous est pas connue.

2245

Finalement, l'augmentation de ces activités économiques là va permettre aux entreprises, c'est un peu un effet de boule de neige, en pouvant décrocher ces contrats-là, on va pouvoir garder à l'intérieur de la Côte-Nord nos travailleurs; puis pour les projets suivants, avec

2250

une main-d'œuvre formée et résidant sur la Côte-Nord, bien, de nous permettre de pouvoir être plus compétitifs et dynamiques, donc de pouvoir facilement appuyer les soumissions extérieures.

2255 Les études d'impact environnemental ont démontré que la création d'un bassin aura des impacts mais mesurables et minimes. L'ensemble des populations autochtones et autres ont déjà entériné les ententes concernant le projet, des mesures de compensation sont soit négociées ou en train de se réaliser.

2260 Donc en conclusion, nous ne voyons pas uniquement l'investissement de sept cent millions de dollars (700 M\$) dans ce projet, regardons aussi l'impact social et humain. Une région où tous pourront travailler, pourront s'épanouir, permettront d'avoir une région en santé économiquement et socialement. Ne nous donnons pas la chance de compromettre cette chance de développement là.

2265 Donc nous croyons que le démarrage de ce beau projet aura un impact majeur sur la qualité de vie des citoyens de Baie-Comeau et il y aura des retombées directes et indirectes.

2270 Et l'histoire a bien démontré que des projets comme celui de la Toulnostouc ont servi de bougie d'allumage. Les statistiques présentées démontrent bien l'effet néfaste d'un manque d'investissement et d'intérêt envers notre région.

2275 Nous demandons au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de considérer nos arguments, de considérer les statistiques, de considérer les études d'impact d'Hydro-Québec et de considérer l'ensemble de l'argumentaire apporté par les différents intervenants.

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2280 Merci monsieur Désy. Vous nous avez fait part de la réduction, en tout cas de certaines données statistiques au regard des heures travaillées, l'emploi, etc. Bon, il y a une baisse depuis 90.

2285 Vous estimez quelle part le projet Toulnostouc pourrait apporter dans la correction de ces baisses? Vous observez des baisses, mais Toulnostouc va résorber quelle proportion de ces baisses?

2290 Est-ce qu'il est en mesure de rétablir la situation de 90 à cent pour cent (100 %) ou à cinquante pour cent (50 %), est-ce que vous l'avez faite, cette évaluation?

PAR M. FRANÇOIS DÉSY:

2295 Non. Puis je vous dirais que c'est assez difficile à faire. Cependant, je vous dirais que
considérant – parce que tantôt, on entendait dire qu'on avait des travailleurs qui venaient de
l'extérieur, inmanquablement les conventions collectives permettent aux employeurs d'amener
une certaine quantité de la main-d'œuvre; un employeur ne peut pas partir de Montréal et s'en
venir avec cent pour cent (100 %) de sa main-d'œuvre. C'est le règlement sur la mobilité de la
main-d'œuvre dans l'industrie de la construction qui ne le permet pas. Cependant, on sait qu'il y
2300 a des gens qui vont venir de l'extérieur.

Mais au niveau des heures enregistrées dans la région, si on regarde qu'en moyenne
provinciale, le nombre d'heures travaillées par employé est d'environ huit cents (800) heures,
bien, si on a un projet qui dure cinq (5) ans, on va pouvoir faire passer ces huit cents (800)
2305 heures là par travailleur à au moins mille huit cents (1800). Donc on vient plus que de doubler
l'activité des travailleurs pour la région, au moins pour une période de cinq (5) ans, et cela sans
compter tous les contrats qui vont suivre après la construction de la centrale, donc contrats
d'entretien, de réfection et autres projets.

2310 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Comment entrevoyez-vous l'après-Toulnostouc?

2315 **PAR M. FRANÇOIS DÉSY:**

Bien, je vous dirais, dans l'esprit qu'on va avoir une ressource qui va nous permettre de
donner à de futures entreprises la disponibilité de cette source d'énergie là, considérant donc la
création, si on parle d'usine de transformation, actuellement on fait, Alcoa fait un type de produit,
on peut penser à des produits dérivés.

2320 Il est pas dit non plus qu'il y aura pas de projet d'investissement favorisant les entreprises
de la Côte-Nord, donc une ressource qui va nous permettre de pouvoir attirer d'autres
entreprises.

2325 Il y a tout l'aspect de main-d'œuvre qui va pouvoir travailler de façon directement après,
donc la main-d'œuvre créée par la création du barrage et l'entretien, la réparation.

2330 Donc c'est certain certain, on n'a pas été en mesure de le chiffrer, mais la création d'un
projet comme celui de la Toulnostouc va permettre aux entreprises de garder des gens à l'année
au lieu de les faire travailler cinq à six (5 à 6) mois par année seulement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Comment, expliquez-moi comment?

2335 **PAR M. FRANÇOIS DÉSY:**

2340 Bien, je vous dirais, lorsqu'on parle d'une infrastructure comme celle du barrage, on a de l'entretien, on a de la réparation, on a de l'expansion, du développement. Tantôt on parlait de la route, une route qui allait permettre le développement.

En fait, c'est difficile de vous chiffrer, mais on sait que la création d'un projet comme celui-là va directement créer des emplois au niveau de l'entretien et de la réparation.

2345 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :**

2350 Pourriez-vous nous expliquer un peu, je pense que c'est peut-être plus à Hydro-Québec de le faire, mais votre perception du fonctionnement de la table des partenaires et puis le comité d'optimisation dont il est question, le rôle de chacun pour trouver des mécanismes et des moyens pour que justement, il y ait davantage de retombées dans la région?

PAR M. FRANÇOIS DÉSY:

2355 Bien, je vous dirais que c'est pour nous une façon extraordinaire de pouvoir surveiller l'activité économique, de pouvoir faire part de nos craintes, de nos besoins, de notre volonté, surtout que le Regroupement des entrepreneurs en construction est partie intervenante avec le CLD, la Chambre de commerce. Donc madame Melançon travaille directement en collaboration avec les entrepreneurs.

2360 Donc je vous dirais que c'est une création, c'est une belle création, cette unité de concertation là, parce qu'effectivement, elle prend en considération les besoins et les volontés de la communauté de la Côte.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

2365 Et le lien qui existerait avec ce comité-là d'optimisation puis la table des partenaires, comment il se ferait, ce lien-là?

Est-ce qu'il y en a un lien? En tout cas, si quelqu'un peut nous l'expliquer...

2370

PAR M. FRANÇOIS DÉSY:

Oui, je pourrais laisser soit le soin à Marcel Cadoret ou à Isabelle de vous en parler.

2375 **PAR M. MARCEL CADORET:**

Je peux le faire tout de suite!

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :

2380

Vous pouvez venir à la table.

PAR M. MARCEL CADORET:

2385 Bon, le comité de retombées économiques, ça, c'est un organisme, c'est régional. C'est-à-dire qu'il y a des gens de Sept-Îles, toutes les MRC sont représentées.

2390 Quand on parle de la table des partenaires, c'est plus, je dirais, au niveau de la MRC. Vous avez la Chambre de commerce, le CLD, la MRC et Hydro-Québec. Les partenaires, on est quatre (4). Ça fait que ça, on parle plutôt de macroéconomique.

Tandis que quand on parle du comité de retombées de la Toulnostouc, c'est plus pointu, là, on est sur un projet spécifique, donc c'est là-dessus qu'on table.

2395 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT :**

2400 Alors justement, concernant le suivi environnemental, vous voyez ça où, cette unité-là qui ferait le lien avec Hydro-Québec, puisque la table des partenaires, c'est plus englobant, si vous voulez, c'est une approche plus de vision de grands enjeux, tandis que, si je comprends bien votre réponse que vous nous avez donnée tout à l'heure, les questions plus pointues d'organisation et d'ajustement se discuteraient davantage à la table d'optimisation, dans le comité d'optimisation?

2405

PAR M. MARCEL CADORET:

2410 Parce que le comité de retombées, on dit bien que c'est un comité à caractère économique. Ça fait que, écoutez, moi, ça va être ma première – je fais partie du comité, de ce comité-là, mais c'est ma première expérience.

2415 Mais à mon avis, c'est pas vraiment dans ce comité-là qu'on devrait parler de suivi environnemental, c'est seulement mon avis, là, il faudrait peut-être que ceux qui ont plus d'expérience que moi dans ce comité-là vous aident.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2420 Est-ce que la table des partenaires pourrait pas être un lieu où on discute de cette préoccupation ou pourrait-il y avoir un autre comité du suivi environnemental?

PAR M. MARCEL CADORET:

2425 Ce pourrait être une suggestion qui soit faite à la table. Je peux pas parler au nom de tous les intervenants, mais je vous dirais qu'à première vue, je verrais plutôt un comité vraiment qui se pencherait sur cette question-là de suivi environnemental.

2430 Parce que nous, on n'a peut-être pas l'expertise qu'il faut, puis on n'a peut-être pas, je dirais peut-être que certains des membres de la table des partenaires auraient peut-être l'expertise, mais pas tout le monde, que ça serait peut-être pas nécessairement nos priorités, ce suivi environnemental.

À mon avis toujours, je pense que ça serait mieux d'avoir un comité à part.

2435 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais ce serait une de vos préoccupations par contre?

PAR M. MARCEL CADORET:

2440

Bien ce serait, à la lumière de ce qu'on entend puis des intervenants qu'il y a eus ce soir, je pense que ce serait une bonne suggestion. Ce serait quelque chose qui permettrait peut-être de rassurer la population sur les effets du projet, les effets environnementaux.

2445 Évidemment, moi, je suis président de la Chambre de commerce, c'est pas mon dada, mais je suis aussi père de famille, puis je veux laisser un environnement acceptable à mes enfants.

2450 **PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS :**

2455 Monsieur Désy, je me questionne un peu sur les chiffres que vous nous présentez dans le domaine de la construction. On voit effectivement qu'il y a un impact qui est négatif pour les gens de la Côte-Nord, mais au total pour le Québec, ça semble positif, tant pour le nombre de salariés dans la construction que le nombre d'heures travaillées et des revenus gagnés dans ce domaine-là.

2460 C'est pas un phénomène qui est propre au secteur de la construction, que ça se passe comme ça, il y a des chantiers qui se passent par exemple à la Baie-James, tous les travailleurs s'en vont à la Baie-James ou dans une autre région, il y a comme du déplacement de main-d'œuvre au niveau de la construction.

C'est pas quelque chose qui est particulier à ce secteur-la?

2465 **PAR M. FRANÇOIS DÉSY:**

2470 Bien, je vous dirais qu'effectivement, à la lumière de chaque année, comme l'an passé, la Commission de la construction a enregistré au-delà de quatre-vingt-dix millions (90 M) d'heures. Cette année, dans leurs perspectives qu'elles ont dites conservatrices, prévoit aussi environ quatre-vingt-dix millions (90 M) d'heures.

2475 Cependant, ces quatre-vingt-dix millions (90 M) d'heures là, eux ont entré dans ça des projets majeurs qui se passent principalement au centre-ville de Montréal et aux environs. Les investissements majeurs des compagnies étrangères, comme dans l'est de Montréal, vont faire qu'effectivement, on va avoir une grosse activité économique.

2480 Mais depuis cinq (5) ans principalement, la Côte-Nord, si on regarde l'ensemble des projets, il y a eu SM-3, là il y a eu IOC qui vient de démarrer son projet à Sept-Îles, donc restructuration, rénovation, agrandissement de l'usine. Mais au-delà de ces projets-là, puis ce que je disais, la région de la MRC Manicouagan, donc Baie-Comeau et ses environs n'ont pas eu depuis très longtemps d'investissement permettant d'avoir une activité économique et sociale saine.

2485 Donc au niveau des données statistiques, effectivement on s'aperçoit que le nombre d'heures est assez important, mais depuis plusieurs plusieurs années, ce n'est pas le cas pour la région de Manicouagan.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2490 Alors monsieur Désy, je vous remercie.

PAR M. FRANÇOIS DÉSY:

2495 Ça fait plaisir, merci mesdames.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2500 Bonsoir.

Je ne sais pas si monsieur Harrisson est là? Non, il a quitté, bon.

2505 Est-ce qu'Hydro-Québec est prête pour faire son droit de rectification? On peut faire une pause aussi, là?

Alors je vous en donne une de dix (10) minutes, à plus tard!

2510

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2515

**REPRISE DE LA SÉANCE
DROIT DE RECTIFICATION**

PAR LA PRÉSIDENTE:

2520

Alors Hydro-Québec m'indique qu'ils sont prêts à exercer leur droit de rectification.

Donc monsieur Arnaud bonsoir.

2525

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Bonsoir madame, bonsoir mesdames.

2530

Alors nous aimerions faire trois (3) rectifications au mémoire présenté par monsieur Christian Beaudoin.

Alors la première, ça consiste à rectifier le paragraphe dans lequel on parle du permis de s'installer sur les abords du lac Amariton.

2535

Alors ce qu'on voudrait signaler, c'est que le ministère des Ressources naturelles limite le développement autour du lac Amariton. Hydro-Québec prévoit installer un campement temporaire et ceci après sera remis à l'état naturel. Donc ce n'est pas une installation permanente. Donc il n'y aura pas d'installation de bâtiment permanent au lac Amariton. Ça, c'était le premier point. Ça se situe à la page 7 du mémoire.

2540

Le deuxième rectificatif que nous voulons apporter, c'est l'affirmation au premier paragraphe de la page 8 du même mémoire DM-15 où il est indiqué qu'il ne sortira pas beaucoup d'eau du lac Amariton pendant l'étiage d'hiver.

2545

Donc je veux rectifier en disant que le débit soutiré pour l'eau potable et de deux virgule six litres par seconde (2,6 l/s) en moyenne alors que le débit des tributaires moyens au lac Amariton est de deux mille deux cents litres par seconde (2200 l/s). Donc c'est le deuxième rectificatif que nous voulons apporter.

2550

Le troisième rectificatif est à la page 6 premier paragraphe du même mémoire, dans lequel il est dit :

"Il ne faut pas oublier non plus qu'il s'agit de calculs théoriques et que l'expérience du remplissage du réservoir de SM-3 a démontré que l'erreur était possible."

2555

Alors Hydro-Québec tient à apporter deux correctifs à ce paragraphe. Premièrement, le remplissage du futur réservoir de la Toulnostouc n'a rien d'un calcul théorique mais sera le résultat d'une gestion contrôlée du lac Saint-Anne qui est déjà existant. Donc c'est de l'eau qui est déjà emmagasinée qui va être utilisée pour faire le remplissage.

2560 Il n'y a pas d'erreur dans le remplissage de SM-3. Hydro-Québec estime dans ses études quelles pourraient être les durées de remplissage selon les scénarios de très faible hydraullicité ou de très forte hydraullicité. Et le remplissage actuel suit une période de récurrence de faible hydraullicité qui a lieu une (1) fois tous les vingt (20) ans.

2565 C'était mes trois (3) rectificatifs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Arnaud.

2570

Alors ceci met fin à la séance de ce soir, nous reprenons les travaux demain après-midi à quatorze heures (14 h). Alors je vous invite à nouveau à participer aux audiences demain. À demain, bonne nuit, bon retour chez vous.

2575

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 MARS 2001
À QUATORZE HEURES (14 H)

2580

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2585

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.